

CONSEIL DU 17

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17ème arrdt

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

Catherine MULLER

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU LUNDI 22 MAI 2023**

Le lundi 22 mai 2023, à 19h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le 16 mai 2023, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme JACQUEMONT, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, M. PECHENARD, Mme ROUAH-ZANGRILLI, Mme SERFATI, Mme TAIEB, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme MAMAN à la délibération 2023 DU 33
M. DASSIE à la délibération 2023 DU 33

Sont partis en cours de séance :

Mme TOURY à la délibération 172023007 donne pouvoir à M. BOULARD
Mme DUMAS à la délibération 2023 DDCT 68
M. ZIADY à la délibération 2023 DVD 13 donne pouvoir à Mme TAIEB
Mme SERFATI au vœu V172023030

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. MICHEL donne pouvoir à M. BERTHAULT
M. PERIFAN, donne pouvoir à Mme BOUGERET
Mme PEREZ donne pouvoir à M. DUMESNIL
Mme KOBON MONNET donne pouvoir à Mme CONTENT

Excusés:

Mme HAZARABEDIAN

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint (29 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.



CONSEIL DU 19^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172023006)

II. Désignation du secrétaire de séance (172023004)

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2022 (172023005)

IV. Examen pour avis des projets, communications et vœux suivants

2023 DU 70 ZAC Clichy-Batignolles (17e) – Régularisations foncières - Lot N2 volumes 2 et 4 – Acquisition et cession foncières avec la SCI N2 Batignolles

2023 DU 33 PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

V17023020 Vœu relatif à l'élaboration d'un plan d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

V17023021 Vœu relatif à la protection patrimoniale de 160 adresses dans le 17e - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

V17023022 Vœu relatif à la sanctuarisation de 23 espaces verts protégés dans le 17e - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

V17023023 Vœu relatif à la lutte contre les faux salons de massage dans le cadre de l'urbanisme commercial - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

V17023024 Vœu relatif à l'accession sociale à la propriété et au logement intermédiaire - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

V17023025 Vœu relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

V17023026 Vœu relatif à l'inscription d'un projet global de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

V17023027 Vœu relatif à la création d'une contrepartie à la nouvelle servitude de mixité fonctionnelle instaurée par le PLU - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

V17023028 Vœu relatif à la prise en compte des orientations du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement par la Ville de Paris pour améliorer le parcours résidentiel en sortie d'hébergement - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

V17023017 Vœu relatif au Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique et biodiversité - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

V17023018 Vœu relatif à la protection dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique des parcelles occupées par des cinémas indépendants dans le 17e arrondissement - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

172023007 Désignation d'un Président de séance ad hoc pour le vote du compte administratif et du compte de gestion

172023009 Approbation du compte de gestion 2022

172023008 Approbation du compte administratif 2022

2023 DAC 373 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

2023 SG 13 Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

2023 DAE 19 Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 €)

2023 DEVE 20 Subventions (410 676 €) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e)

2023 DEVE 27 Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

2023 DFPE 43 Subvention (3 767 817 euros), avenant n° 2 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 114 Subventions (326.314 euros) à 4 associations, conventions et avenants pour la gestion de 6 accueils enfants parents dans les 12e, 17e, 18 et 20e arrondissements

2023 DSOL 52 Subventions (10 000 DSOL - 10 000 DAC) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap

2023 DSOL 55 Subventions (87 500 euros) à 9 associations et avenant N°1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

2023 DDCT 54 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (327 100 euros) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

2023 DDCT 56 Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires - Subventions (110 500 euros) à 32 associations

2023 DDCT 58 Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397 542 euros à 65 associations)

2023 DDCT 59 Subventions (13.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

2023 DDCT 68 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150 000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets

2023 DDCT 69 Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 900 euros) à 29 associations

2023 DPMP 1 Subventions (304 000 euros) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023

2023 DJS 17 Subventions (116 200 €) à neuf associations sportives localisées (17e) dont 4 conventions

2023 DAE 27 Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Communication : portant sur le rapport d'activité de la Commission de désignation dans les logements du 17^{ème} arrondissement

2023 DLH 119 Attribution d'une aide en nature à l'association Protection Civile de Paris Seine pour la mise à disposition de 3 locaux municipaux dans le 16e, 15e et 17e arrondissements

V172023029 Vœu relatif à la destination des locaux 13 rue d'Armaillé - rattaché au projet de délibération 2023 DLH 119

2023 DLH 123 Modification des garanties d'emprunt finançant des programmes de création et de rénovations de logements sociaux par ELOGIE-SIEM

2023 DSOL 33 Subventions (16 900 euros) à onze associations pour leurs actions de soutien aux seniors des quartiers Politiques de la Ville parisiens

Communication sans vote : 2023 DVD 1 Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine à Paris (16e, 17e, 18e) et lignes T8 et TZen 5 - Communication du bilan annuel 2022 des projets

2023 DVD 13 Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

2023 DVD 25 Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants

2023 DVD 58 Parcs de stationnement - Principe de délégation de service public pour la rénovation du parc PORTE DE CHAMPERRET, la modernisation du parc JOUFFROY et l'exploitation de l'ensemble (17e)

2023 DAE 17 Prorogation du mandat de la Commission de Règlement Amiable pour les travaux de prolongation du Tramway T3

2023 DAE 92 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 000 euros.

2023 DAE 91 Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 euros) et adhésion (10 000 euros) en faveur de l'économie circulaire



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

2023 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 euros), subventions d'équipement (146 840 euros) et subventions pour travaux (158 588 euros)

2023 DASCO 46 Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

2023 DAC 256 Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

2023 DEVE 26 Dénomination « Jardin de la Lituanie » attribuée au Jardin situé Place du général Catroux (17e)

2023 DU 66 Dénomination parvis Jean-Maurice Verdier (17e)

2023 DAC 254 Subventions (23.000 euros) à neuf associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

V. Vœux

V17023030 Vœu relatif à la privatisation du service de collecte des déchets dans le 17^e

V17023032 Vœu relatif au tentes de dépistage de la COVID 19 présente sur l'espace public

V17023031 Vœu relatif au plan d'accélération des investissements de la mandature de la Mairie de Paris

V17023033 Vœu relatif à la dénomination de 4 équipements sportifs du 17e

V17023034 Vœu relatif au projet de recherche "Armagedon"

V17023013 Vœu pour qu'une rue ou un lieu du 17e arrondissement porte le nom du Dr Pierre Simon

V17023014 Vœu pour qu'une rue ou un lieu du 17e arrondissement de Paris porte le nom du photographe Charles Marville

V17023019 Vœu relatif à l'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation à Paris pour un véritable pouvoir de vivre

V17023015 Vœu relatif à la dénomination du stade sportif situé avenue Brunetière dans le 17e arrondissement de Paris

V17023016 Vœu relatif à la gratuité des transports parisiens pour les personnes seniors sans domicile fixe bénéficiant d'une domiciliation administrative

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

ASSOULINE Aurélie

BERTHAULT Jean-Didier

BESSIS Aline

BOHBOT Jack-Yves

BOUGERET Alix

BOULARD Geoffroy

CHARPENTIER Hugues

CONTENT Marie

DASSIE Fabrice

DE LA MORANDIÈRE Athénaïs

DE LIVONNIÈRE Scévole

DUMAS Catherine

DUMESNIL Jean-Luc

FERNANDES Lourdes

GUERRE Philippe

HATTE Paul

HAZARABEDIAN Sonia Lolita

JACQUEMONT Hélène

KOBON-MONNET Georgina

KUSTER Brigitte

LAVAUD Bertrand

LEDUAN Christophe

LOGEREAU Pierre-François

LUBIN-NOEL Carline

MALLO Benjamin

MAMAN Mariam

MICHEL Théo

PECHENARD Frédéric

PEREZ Karina

PERIFAN Atanase

ROUAH-ZANGRILLI Géraldine

SERFAI Jamila

TAÏEB Karen

TERRIOUX Michel

TOURY Agnès

ZIADY Karim



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-043

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172023006)

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement, et au plus tard deux jours francs avant la date du conseil ;

Vu la convocation du 16 mai 2023 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 22 mai 2023 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 16 mai 2023 et l'ordre du jour complémentaire publié le 19 mai 2023.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de six projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement (2023 DU 70 ; 2023 SG 13 ; 2023 DAE 19 ; 2023 DFPE 114 ; 2023 DDCT 69 et 2023 DVD 25) ;

Considérant la publication tardive des projets de délibération propre portant sur la désignation d'un président de séance ad hoc pour le vote du compte administratif (172023007), sur l'approbation du compte administratif (172023008), ainsi que sur l'approbation du compte de gestion 2022 (172023009) ;

Considérant la publication tardive d'une communication portant sur le rapport d'activité de la Commission de désignation dans les logements du 17^{ème} arrondissement ;

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du vendredi 19 mai 2023 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17^{ème} arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

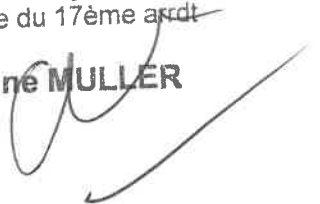
Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

**DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023****DELIBERATION N° 17-23-044****OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172023004)**

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 16 mai 2023 ;

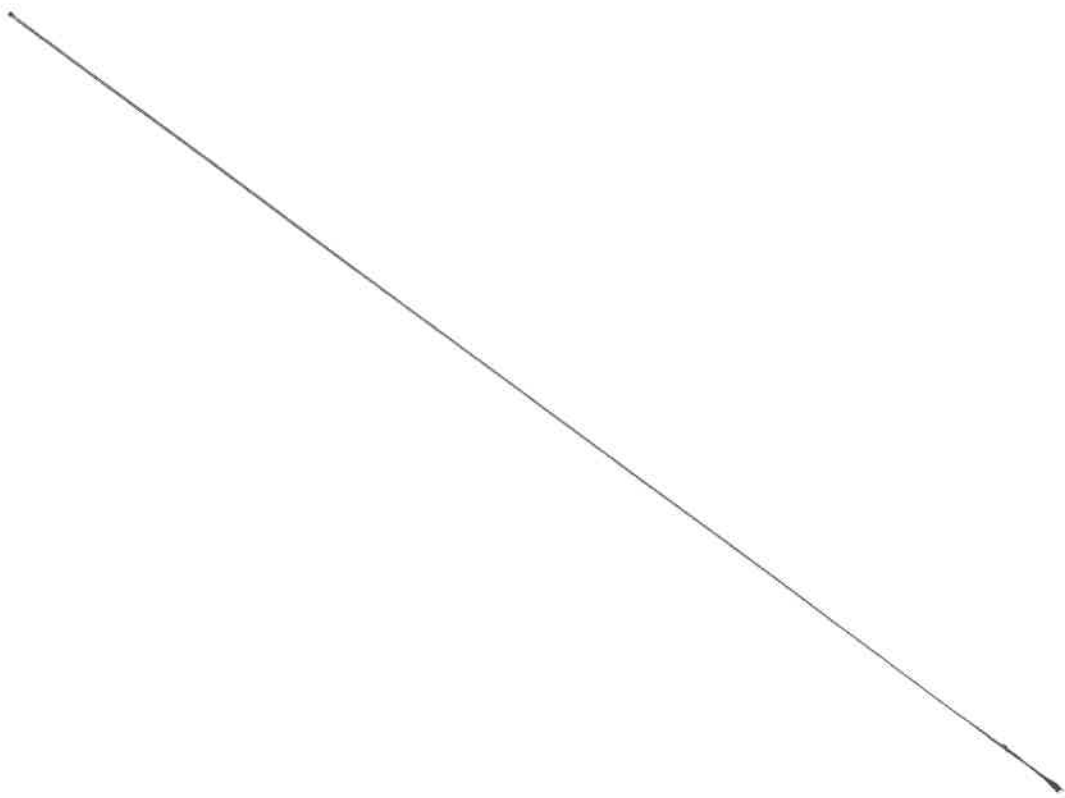
Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Paul HATTE, adjoint au Maire du 17^e arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0





CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION : 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-045

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 06 mars 2023 (172023005)

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 16 mai 2023 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 06 mars 2023 est adopté

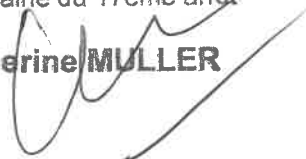
Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER



DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-046

OBJET : 2023 DU 70 ZAC Clichy- Batignolles (17e) – Régularisations foncières – Lot N2 volumes 2 et 4 – Acquisition et cession foncières entre la Ville de Paris et la SCI N2 Batignolles

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2007 DU 50- 2 des 12 et 13 février 2007, approuvant le dossier de création de la ZAC Clichy- Batignolles ;

Vu les délibérations 2007 DU 198 et 199- 1 des 12 et 13 novembre 2007, approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC Clichy- Batignolles ;

Vu la délibération 2011 DU 156 des 17 et 18 octobre 2011, approuvant notamment la modification de l'acte et du dossier de création de la ZAC Clichy- Batignolles, approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics ;

Vu le traité de concession d'aménagement conclu le 15 novembre 2011 entre la Ville de Paris et Paris Batignolles Aménagement, devenue en décembre 2018 la SPL Paris & Métropole Aménagement (P&MA) ;

Vu la délibération 2013 DU 268 des 14 et 15 octobre 2013, approuvant la modification du dossier de réalisation de la ZAC Clichy- Batignolles et du programme des équipements publics ;

Vu la délibération 2018 DU 107- 2 des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018, approuvant la cession du volume 4 du lot N2 de la ZAC Clichy- Batignolles 17^{ème} ;

Vu l'acte de cession du volume n°4 du lot N2 par la Ville de Paris à P&MA le 21 novembre 2019 ;

Vu l'acte de cession du volume n°4 du lot N2 par P&MA à la SCI N2 BATIGNOLLES le 19 décembre 2019 ;

Vu l'attestation d'emprise des volumes et attestation d'emprises de la construction, établie le 31 août 2022 par le cabinet de géomètres-experts Daniel Legrand constatant des dépassements de carreaux de ventilation dans les volumes n° 2 et n° 4 du lot N2 lors des travaux réalisés par l'entreprise SPIE BATIGNOLLES afin d'édifier l'immeuble dit Stream Building ;

Vu le projet en délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'autoriser la signature l'acte constatant d'une part, l'acquisition par la Ville de Paris auprès de la SCI N2 Batignolles représentée par son gérant, la société COVIVIO, de « l'écart 1 » au prix net d'un euro et d'autre part, la cession par la Ville de Paris à la SCI N2 Batignolles représentée par son gérant, la société COVIVIO de « l'écart 2 », au prix net d'un euro ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 9 mai 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DU 70

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-047

OBJET : 2023 DU 33 – PLU – Révision – Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2131-1, L.2131-2, L.2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.101-2, L.103-2 à L.103-6, L.104-1, L.132-7, L.132-9, L.153-8, L.153-14, L.153-33, R.104-1, R.104-2, R.104-11, R.104-21 à R.104-25, R.153-1, R.153-3, et R.153-11 ;

Vu le décret n° 2023-195 du 22 mars 2023 portant diverses mesures relatives aux destinations et sous destinations des constructions pouvant être réglementées par les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Paris approuvé les 12 et 13 juin 2006 et ses mises à jour, modifications, révisions simplifiées et mises en compatibilité intervenues depuis cette date ;

Vu la délibération 2020 DU 104 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 prescrivant la révision du PLU de Paris, approuvant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation préalable ;

Vu les éléments portés à la connaissance de la Ville par le préfet de Paris, préfet de la Région Île-de-France ;

Vu le débat tenu le 16 novembre 2021 au sein du Conseil de Paris sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver le bilan de la concertation préalable et d'arrêter le projet de PLU révisé ;

Vu le bilan de la concertation, tiré dans les conditions prévues à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme figurant en annexe I à la présente délibération ;

Vu le projet de PLU, figurant en annexe II à la présente délibération ;

Considérant qu'il convient de faire application, dans le projet de PLU arrêté, des articles R.151-27 et R.151-28 du code de l'urbanisme dans leur rédaction résultant, en dernier lieu, du décret susvisé du 22 mars 2023 relatif aux destinations et sous-destinations des constructions pouvant être réglementées par les PLU ou les documents en tenant lieu ;

Considérant que les orientations du PADD sont conformes aux objectifs énoncés par la délibération du Conseil de Paris 2022 DU 104 susvisée portant prescription de la révision du PLU de Paris et aux articles L.101-1 et L.101-2 du code de l'urbanisme ;

Considérant que la concertation organisée dans le cadre de la révision du PLU s'est déroulée conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme et selon les modalités énoncées dans la délibération 2020 DU 104 susvisée ;



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

Considérant que le projet de PLU révisé tel qu'annexé à la présente délibération est prêt à être transmis aux personnes publiques associées à son élaboration ;

Considérant le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il convient d'arrêter le projet de PLU révisé ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2023 DU 33

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 29

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-048

OBJET : V172023020 Vœu relatif à l'élaboration d'un plan d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Aurélie ASSOULINE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que le PLU bioclimatique porte l'ambition de relever les défis climatiques et comporte naturellement un volet relatif à la rénovation énergétique des bâtiments, qu'ils soient privés ou publics ;

Considérant les mesures annoncées, en septembre dernier, par la Mairie de Paris pour améliorer la sobriété énergétique et faire face à la crise énergétique ;

Considérant que parmi ces mesures, figurait « l'amplification » de la rénovation énergétique des bâtiments publics et qu'étaient alors cités la rénovation à venir de 14 crèches, 20 groupes scolaires, 8 collèges et 2 piscines ;

Considérant par ailleurs que la Mairie de Paris révisé actuellement son Plan Climat qui devrait être débattu au Conseil de Paris de Juillet 2023 ;

Considérant qu'au-delà des équipements scolaires et sportifs, d'autres bâtiments municipaux parisiens nécessitent des travaux de rénovation énergétique ;

Considérant par exemple que la Mairie du 17^e a fait l'objet d'une rénovation énergétique, notamment des travaux d'isolation thermique par l'extérieur de la façade sud ;

Considérant que pour achever la rénovation complète du bâtiment, il est nécessaire de poursuivre cet effort en procédant à l'isolation thermique par l'extérieur de la façade Nord ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Aurélie ASSOULINE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris définisse et détaille un plan d'investissement par arrondissement pour la rénovation énergétique des bâtiments et équipements municipaux dans le cadre du Plan Climat qui sera débattu au Conseil de Paris de Juillet 2023.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V17202320

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-049

OBJET : V172023021 Vœu relatif à la protection patrimoniale de 160 adresses dans le 17^e - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Agnès TOURY, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vu le vœu 172022016 adopté par le Conseil d'arrondissement du 7 mars 2022, et rejeté par le Conseil de Paris des 22, 23 et 24 mars 2022, relatif au patrimoine bâti parisien et à la limitation des surélévations dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme ;

Considérant que ce vœu demandait notamment la préservation du patrimoine architectural parisien et la limitation des surélévations ;

Considérant que l'Exécutif n'avait alors pas souhaité répondre sur le fond objectant le fait que le PLU faisait alors l'objet d'une concertation qu'il ne fallait pas préempter ;

Considérant la phase de concertation sur les projets des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et de règlement du 5 septembre 2022 au 4 novembre 2022 ;

Considérant la concertation qui a suivi entre la mairie d'arrondissement, les services municipaux et l'exécutif municipal ;

Considérant que malgré la qualité de ces échanges, certaines adresses identifiées par la mairie d'arrondissement ne sont pas proposées à la protection dans le projet de règlement du PLU ;

Considérant ces 160 adresses représentent une partie de l'identité et de l'écriture architecturale parisienne ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver cet intérêt patrimonial, qui permet dans le même temps de limiter les surélévations sur ces bâtis d'exception ;

Geoffroy BOULARD, Agnès TOURY, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- le Maire de Paris ajoute la liste des protections ville de Paris les adresses suivantes :

- | | |
|------------------------|------------------------------------|
| ► 6 Ampère (rue) | ► 8 Jacques Bingen (rue) |
| ► 41 Ampère (rue) | ► 2 Jadin (rue) |
| ► 43 Ampère (rue) | ► 49 Jouffroy d'Abans (rue) |
| ► 47 Ampère (rue) | ► 51 Jouffroy d'Abans (rue) |
| ► 51 Ampère (rue) | ► 53/53 bis Jouffroy d'Abans (rue) |
| ► 53 Ampère (rue) | ► 58 Jouffroy d'Abans (rue) |
| ► 67 Ampère (rue) | ► 61 Jouffroy d'Abans (rue) |
| ► 85 Ampère (rue) | ► 62 Jouffroy d'Abans (rue) |
| ► 71 à 81 Ampère (rue) | ► 63 bis Jouffroy d'Abans (rue) |
| ► Rue des Apennins | ► 65 Jouffroy d'Abans (rue) |
| ► 7 Aublet (Villa) | ► 67 Jouffroy d'Abans (rue) |
| ► 26 Batignolles (rue) | ► 74 Jouffroy d'Abans (rue) |
| ► 34 Batignolles (rue) | ► 7 Juliette Lamber (rue) |
| ► 2 Bremonnier (rue) | |

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

- ▶ 4 Bremonnier (rue)
- ▶ 14 Brunel (rue)
- ▶ 156 Cardinet (rue)
- ▶ 8 Chazelle (rue)
- ▶ 26 Chazelle (rue)
- ▶ 41/41bis Chazelle (rue)
- ▶ 18 Condamine (rue la)
- ▶ 28 Daubigny (rue)
- ▶ 15 Dautancourt (rue)
- ▶ 17 Dautancourt (rue)
- ▶ 26 Dautancourt (rue)
- ▶ 36 Davy (rue)
- ▶ 16 Docteur Heulin (rue du)
- ▶ 22 à 35 Epinettes (rue)
- ▶ 43 à 49 Epinettes (rue)
- ▶ 44 Epinettes (rue)
- ▶ 57 Epinettes (rue)
- ▶ 20 Eugène Flachet (rue)
- ▶ 22 Eugène Flachet (rue)
- ▶ 25 Fleurs (Cité des)
- ▶ 34 Fleurs (Cité des)
- ▶ 39 Fleurs (Cité des)
- ▶ 46 à 50 Fleurs (Cité des)
- ▶ 62 Fleurs (Cité des)
- ▶ 2 Fortuny (rue)
- ▶ 9 Fortuny (rue)
- ▶ 21 Fortuny (rue)
- ▶ 31 Fortuny (rue)
- ▶ 32 Fortuny (rue)
- ▶ 33 Fortuny (rue)
- ▶ 21 Gourgaud (avenue)
- ▶ 9 Henri Rochefort (rue)
- ▶ 8 Jacquemont (rue)
- ▶ 12 Jacquemont (rue)
- ▶ 15 Jacques Bingen (rue)
- ▶ 19 Jacques Bingen (rue)
- ▶ 2 Jacques Bingen (rue)
- ▶ 20 à 30 Lacroix (rue)
- ▶ 25 à 35 Lacroix (rue)
- ▶ 3 à 7 Laugier (rue)
- ▶ 20 Legendre (rue)
- ▶ 24 Legendre (rue)
- ▶ 51 Legendre (rue)
- ▶ 45 Maréchaux (bld des)
- ▶ 12 Moines (rue des)
- ▶ 72 Pereire (Bld)
- ▶ 74 Pereire (Bld)
- ▶ 98 Pereire (Bld)
- ▶ 98 Pereire (Bld)
- ▶ 105 à 111 Pereire (Bld)
- ▶ 119 Pereire (Bld)
- ▶ 145 à 165 Pereire (Bld)
- ▶ 77 Pouchet (rue)
- ▶ 23 au 41 Prony (rue)
- ▶ 36 Prony (rue)
- ▶ 38 Prony (rue)
- ▶ 64 Prony (rue)
- ▶ 6 à 10 Renaudes (rue des)
- ▶ 23 Salneuve (rue)
- ▶ 29 Salneuve (rue)
- ▶ 69 Saussure (rue)
- ▶ 72 Saussure (rue)
- ▶ 4 Tarbé (rue)
- ▶ 6 Tarbé (rue)
- ▶ 8 bis Terrasse (rue)
- ▶ 18 Tilsitt (rue)
- ▶ 8 Torricelli (rue) 10 Torricelli (rue)
- ▶ 25 Truffaut (rue)
- ▶ 30 Truffaut (rue)
- ▶ 57 Truffaut (rue)
- ▶ 120 Truffaut (rue)
- ▶ 88 Wagram (avenue de)
- ▶ 90 Wagram (avenue de).

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy DULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023021

Nombre de votants : 29 dont 3 pouvoirs écrits

Le groupe Paris en Commun et les Écologistes a indiqué ne pas prendre part au vote.

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-050

OBJET : V172023022 Vœu relatif à la sanctuarisation de 23 espaces verts protégés dans le 17^e - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Aurélie ASSOULINE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant la phase de concertation sur les projets des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et de règlement du 5 septembre 2022 au 4 novembre 2022 ;

Considérant la concertation qui a suivi entre la mairie d'arrondissement, les services municipaux et l'exécutif municipal ;

Considérant que malgré la qualité de ces échanges, deux tiers des demandes de protection émises par la mairie du 17^e arrondissement ont été rejetées et ne sont aujourd'hui par proposées dans le projet de règlement du PLU ;

Considérant que ces demandes de protection s'inscrivaient pourtant dans la continuité des aménagements décidés par l'exécutif municipal, tels que les rues aux enfants et le plan Arbres, en évitant la minéralisation de certains espaces pour lutter contre les îlots de chaleur ;

Considérant que la sanctuarisation des espaces végétalisés existants est un premier outil évident de lutte contre le réchauffement climatique ;

Considérant que le règlement du PLU se fixe un objectif de 40% de terres perméables d'ici à 2050 ainsi que la création de 300 hectares supplémentaires d'espaces verts ouverts au public d'ici à 2040 ;

Considérant que les 23 protections demandées par la Mairie du 17^e arrondissement avaient également pour but de les protéger contre un éventuel projet de densification ;

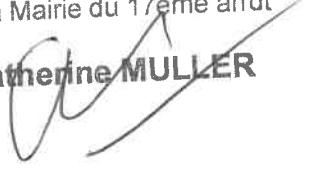
Geoffroy BOULARD, Aurélie ASSOULINE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris ajoute à la liste des espaces verts protégés les espaces suivants :

- Bastion (rue du)
- Batignolles (marché des)
- Catroux (place)
- Courcelles (Bd de)
- 14 Gourgaud (avenue)
- 35 au 39 Guy Moquet (rue)
- Coeur d'îlots dans les HBM
- 48 Jouffroy d'Abbans (rue)
- 85 Jouffroy d'Abbans (rue)
- Jouffroy d'Abbans (rue)
- 32 Lemer cier (rue)
- Lévis/Cardinet
- Maillot (porte)
- 110/110 bis Moines (rue des)
- Parodi (square)
- Pereire (boulevard)

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt


Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION**22 MAI 2023**

- Tarbé/Saussure
- Tocqueville/Cosnar
- Villiers (avenue de)
- 33 Wagram (rue).

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023022

Nombre de votants : 29 dont 3 pouvoirs écrits

Le groupe Paris en Commun et les Écologistes a indiqué ne pas prendre part au vote.

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-051

OBJET : V172023023 Vœu relatif à la lutte contre les faux salons de massage dans le cadre de l'urbanisme commercial - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Pierre-François LOGEREAU, Hugues CHARPENTIER et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que de nombreuses femmes sont victimes de réseaux qui les utilisent à des fins de prostitution, notamment dans des établissements appelés communément « salons de massage » ;

Considérant que d'après plusieurs enquêtes, près de 300 salons de ce type existeraient dans la capitale ;

Considérant que la protection existant dans le projet de règlement du PLUd pour le commerce et l'artisanat ne permet pas aujourd'hui de lutter contre l'installation de ces salons de massage, qui par nature sont considérés comme des commerces à l'instar des autres salons de massage ;

Considérant qu'au-delà de la mobilisation de la Préfecture de Police et de sa Brigade de répressions du proxénétisme pour démanteler les réseaux concernés, la lutte contre cette prostitution déguisée et forcée pourrait s'organiser en amont de leur installation ;

Considérant par exemple que la lutte contre la monoactivité de certaines artères commerciales parisiennes permettrait de prévenir la présence de ces faux salons de massage en créant une protection spécifique qui imposerait un certain type de commerce ;

Geoffroy BOULARD, Pierre-François LOGEREAU, Hugues CHARPENTIER et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris renforce la protection du commerce de proximité pour lutter contre l'installation de salons de prostitution déguisés en salons de massage.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023023

Nombre de votants : 29 dont 3 pouvoirs écrits

Le groupe Paris en Commun et les Écologistes a indiqué ne pas prendre part au vote.

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 2

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-23-052

OBJET : V172023024 Vœu relatif à l'accession sociale à la propriété et au logement intermédiaire - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que la Ville de Paris compte 250 000 logements sociaux ;

Considérant la mise en place du Bail réel solidaire, qui permet aux locataires du parc social de devenir propriétaire de leur logement, la Ville de Paris demeurant propriétaire du terrain ;

Considérant que ce dispositif permet de relancer une forme d'accession sociale à la propriété, a fortiori dans une ville où le prix de l'immobilier a augmenté de plus de 3 000 € par mètre carré en 8 ans ;

Considérant que l'accession sociale à la propriété favorise une mixité sociale durable dans les quartiers concernés tout en créant un parcours résidentiel dans lequel les locataires du parc social ne sont pas figés et peuvent envisager plus sereinement et plus rapidement l'évolution de leur situation patrimoniale ;

Considérant que le produit de la vente d'une partie de leur parc social permet par ailleurs aux bailleurs sociaux de dégager des liquidités qui pourraient utilement servir à l'entretien de leur parc ;

Considérant que la Ville pourrait ainsi identifier des adresses où le bâti est à la fois en bon état mais aussi des adresses où le bâti nécessite des travaux d'entretien ;

Considérant par ailleurs que le prêt locatif intermédiaire (PLI)* n'est pas ou très résiduellement utilisé par la Ville de Paris dans les nouveaux programmes de création de logements sociaux, alors que cette catégorie de logements sociaux est un vecteur de mixité sociale ;

Considérant qu'actuellement la répartition des catégories de logements dans les nouveaux programmes est la suivante : 30% PLAI*, 40% PLUS* € : 30% PLS* ;

Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris identifie les adresses du parc social géré par l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire parisien pour lancer un plan d'accession sociale à la propriété à hauteur de 10 000 logements par an.
- la Maire de Paris augmente la part de logements PLI dans les futurs programmes de création de logements sociaux.

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

*

ATTRIBUTIONS : Montant des Plafonds de Ressources PLA1 - PLUS - PLS & PLI pour 2023 et PLI2015 valeurs de 2022														
Le montant du plafond est à comparer au revenu fiscal de référence du ménage demandeur. En 2023, c'est le revenu fiscal de référence de 2021 qui est pris en compte. (pour info : revenu mensuel net correspondant, arrondi à 10 € près)														
- Constitue un jeune ménage (articles 2 et 9 de l'arrêté du 29 juillet 1967) : Le couple marié, vivant en concubinage ou lié par un pacte civil de solidarité, et résidentiel du contrat de location, dont la somme des âges révolus des deux personnes est au plus égale à cinquante-cinq ans. - Les personnes à charge : enfants à charge au sens du code des impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes. - La personne en situation de handicap est celle titulaire de la "Carte Mobilité Inclusion" (CMI) portant la mention "handicap" prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles. - Les enfants faisant l'objet d'un droit de visite et d'hébergement sont considérés comme personne vivant au foyer.														
Communes limitrophes de Paris : Aubervilliers, Bagneux, Boulogne-Billancourt, Charenton-le-Pont, Clichy, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Levallois-Perret, Meudon, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Pantin, Puteaux, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Saint-Ouen, Suresnes, Vanves, Vincennes														
CATÉGORIE DE MENAGE	PLA D'INTEGRATION (PLA1, PLA TS)				LOCATIF HLM (PLUS, PALULOS, ...) (HORS PLA1 ET PLA TS)				PLS (= 130% PLAFOND PLUS)				PLI (= 100% PLAFOND PLUS Ile de France hors Paris)	
	Paris et communes limitrophes		Ile de France hors Paris et communes limitrophes		Paris et communes limitrophes		Ile de France hors Paris et communes limitrophes		Paris et communes limitrophes		Ile de France hors Paris et communes limitrophes		départements 75-77-78-91-92-93-94 et 95	
	RFR	revenu mensuel net	RFR	revenu mensuel net	RFR	revenu mensuel net	RFR	revenu mensuel net	RFR	revenu mensuel net	RFR	revenu mensuel net	RFR	revenu mensuel net
Une personne seule	13 845 €	1 280 €	13 845 €	1 280 €	25 165 €	2 330 €	25 165 €	2 330 €	32 715 €	3 030 €	32 715 €	3 030 €	43 297 €	4 190 €
Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge, à l'exclusion des jeunes ménages - ou une personne seule en situation de handicap	22 587 €	2 090 €	22 587 €	2 090 €	37 611 €	3 480 €	37 611 €	3 480 €	48 894 €	4 530 €	48 894 €	4 530 €	67 705 €	6 370 €
Trois personnes - ou une pers. seule avec une pers. à charge - ou jeune ménage sans pers. à charge - ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap	29 581 €	2 740 €	27 128 €	2 510 €	48 303 €	4 570 €	45 210 €	4 130 €	64 094 €	5 930 €	65 773 €	6 440 €	81 378 €	7 840 €
Quatre personnes - ou une pers. seule avec deux pers. à charge - ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap	33 380 €	3 050 €	29 784 €	2 780 €	55 865 €	5 450 €	54 154 €	5 010 €	75 525 €	7 090 €	70 480 €	6 520 €	97 477 €	9 330 €
Cinq personnes - ou une pers. seule avec trois pers. à charge - ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap	38 516 €	3 570 €	35 261 €	3 260 €	70 035 €	6 480 €	66 108 €	5 940 €	91 047 €	8 430 €	83 340 €	7 720 €	116 354 €	10 880 €
Six personnes - ou une pers. seule avec quatre pers. à charge - ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap	43 347 €	4 010 €	39 678 €	3 670 €	79 809 €	7 300 €	72 142 €	6 690 €	102 493 €	9 490 €	93 785 €	8 980 €	129 856 €	12 320 €
Par personne supplémentaire	4 829 €	450 €	4 419 €	410 €	8 782 €	810 €	8 638 €	740 €	11 417 €	1 060 €	10 443 €	970 €	14 468 €	1 340 €

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu VI72023024

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

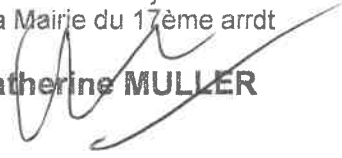
Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 2

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt



Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-053

OBJET : V172023025 Vœu relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Aline BESSIS, Athénaïs de la MORANDIERE, Géraldine ROUAH-ZANGRILLI et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que la création de logements et/ou de bureaux implique la création des équipements publics nécessaires à l'activité et la vie quotidienne du quartier ;

Considérant le déficit d'équipements publics à Paris, lié notamment à la rareté du foncier disponible ;

Considérant que la création d'établissements d'accueil de la petite enfance, comme d'équipements sportifs et culturels est donc indispensable pour accompagner l'arrivée des nouveaux habitants et travailleurs ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET, Aline BESSIS, Athénaïs de la MORANDIERE, Géraldine ROUAH-ZANGRILLI et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux, la Maire de Paris impose une étude de faisabilité pour l'implantation d'un équipement public de petite enfance, sportif ou culturel dans les zones déficitaires et en lie avec le Maire d'arrondissement sur la base d'un état de lieux objectif de l'existant
- qu'un état des lieux objectif des équipements soit dès à présent annexé au présent PLU et fourni en amont à chaque porteur de projet par les services municipaux.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023025

Nombre de votants : 45 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-054

OBJET : V172023026 Vœu relatif à l'inscription d'un projet global de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

Rattaché au projet de délibération 2023 DU 33 PLU Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

Relatif à l'inscription d'un projet global de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare

Présenté par Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Christophe LEDRAN et les élus de la majorité d'arrondissement

Vu le Vœu 172023011, adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement du 6 mars 2023, déposé par le groupe Paris en Commun du 17^e relatif à l'installation d'un Périmètre de localisation espace végétalisé public sur les parcelles situées au-dessous des voies ferroviaires le long de la rue de Rome dans le prochain PLU bioclimatique

Considérant que le PLU a défini un périmètre de localisation d'équipement en vue d'y créer un espace vert ouvert au public du 66-64 boulevard des Batignolles au 94-124 rue de Rome et du 1-5 rue Boursault à la rue Cardinet ;

Considérant que la Mairie du 17^e arrondissement avait sollicité une destination plus large pour ce périmètre incluant non seulement un espace vert ouvert au public mais également des équipements publics, déficitaires dans le secteur ;

Considérant que la faisabilité technique du projet prévu par le PLU, à savoir la création d'un espace vert en couverture des voies ferrées n'est pas garantie à ce stade ;

Considérant que la programmation et le financement d'un tel programme reste à définir entre tous les partenaires ;

Considérant qu'un tel projet ne peut être viable économiquement que s'il prévoit la construction d'équipement en plus de l'espace vert ;

Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Christophe LEDRAN et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris inscrive au PLU l'ouverture d'une concertation entre tous les acteurs impliqués dans un projet de couverture des voies ferrées incluant un ou plusieurs équipements publics respectueux de l'environnement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt


Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023026

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-055

OBJET : V172023027 Vœu relatif à la création d'une contrepartie à la nouvelle servitude de mixité fonctionnelle instaurée par le PLU - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que le nouveau règlement du PLU instaure une servitude de mixité fonctionnelle ;

Considérant que cette nouvelle servitude impose aux propriétaires de plus d'immeubles de 4 500 mètres carrés ou plus, la création de 10% de logements publics dans leur immeuble dès lors qu'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable) est introduite par leur soin ;

Considérant que cette nouvelle servitude n'est pas assorti d'une compensation, à l'instar de ce qui existe avec le pastillage par ailleurs avec le droit de délaissement ;

Considérant que toute atteinte au droit de propriété doit s'accompagner d'une contrepartie, a fortiori lorsque cette atteinte a un impact économique sur le bien ;

Considérant que cette nouvelle servitude de mixité fonctionnelle pourrait engendrer une dévaluation des biens concernés, estimés entre 30% et 70% de leur valeur ;

Considérant par ailleurs que cette nouvelle servitude pourrait avoir comme effet de freiner la rénovation énergétique du bâti parisien, en décourageant les propriétaires d'engager de tels travaux ;

Geoffroy BOULARD, Jean-Didier BERTHAULT, Scévole de LIVONNIERE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Maire de Paris exonère de cette servitude les propriétaires qui déposeraient un projet de travaux d'amélioration énergétique de leur bâtiment, afin de ne pas freiner la transition énergétique et de contribuer au défi bioclimatique.
- la Maire de Paris crée une contrepartie à la servitude de mixité fonctionnelle, permettant aux propriétaires d'augmenter la surface de plancher liée à l'activité économique de 10% et compensant ainsi la création de 10% de logements publics

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023027

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-056

OBJET : V172023028 Vœu relatif à la prise en compte des orientations du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement par la Ville de Paris pour améliorer le parcours résidentiel en sortie d'hébergement - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE, Michel TERRIOUX, Hélène JACQUEMONT, Lourdes FERNANDES et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que le SRHH 2023-2029 prévoit le développement d'une offre d'hébergements et de logements adaptée, plus pérenne, plus qualitative et mieux répartie sur le territoire ;

Considérant les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable notamment en son orientation 18 « Protéger les plus fragiles par une politique de l'hébergement et du logement volontariste, qui prévoit notamment l'amélioration des transitions entre d'une part les structures d'accueil et l'hébergement d'urgence et d'autre part l'accès à un logement stable, en élargissant l'offre de pensions de famille, de résidences sociales, de foyers ;

Considérant la demande de places en hébergement en constante augmentation à Paris ;

Considérant que le 17^e arrondissement a depuis 2017 enregistré la construction de plusieurs structures d'hébergement : deux foyers de jeunes travailleurs rue Davy et allée Yvette Guilbert, une pension de famille rue Berzélius, l'ouverture prochaine d'une pension de famille rue Saint-Just et d'un centre d'hébergement d'urgence situé sur le lot N1 de la ZAC Clichy-Batignolles ;

Considérant les chiffres du SIAO de Paris pour 2022 recensant 3200 ménages actuellement logés en structures d'hébergement en attente d'un logement social à Paris ;

Considérant l'importance de renforcer la qualité du parcours résidentiel en favorisant notamment la libération de places en foyers d'hébergement ;

Geoffroy BOULARD, Scévole de LIVONNIERE, Michel TERRIOUX, Hélène JACQUEMONT, Lourdes FERNANDES et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris communique un bilan chiffré des sorties d'hébergements (pensions de familles, résidences sociales, foyers, hôtels) vers les logements pérennes, à l'échelle de Paris et de chaque arrondissement.
- La Maire de Paris propose, en lien avec la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France, la création d'un statut d'occupation pour les ménages en hébergement temporaire, qui permettrait de faciliter leur identification dans l'optique de leur entrée dans les structures du logement pérenne.
- La Maire de Paris renforce, par l'intermédiaire du SIAO de Paris, la coopération avec la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France concernant la gestion des sorties d'hébergement, en associant localement les mairies d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023028

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

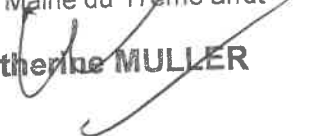
Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt


Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-057

**OBJET : V17023017 Vœu relatif au Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique et biodiversité -
rattaché au projet de délibération 2023 DU 33**

Vœu présenté par Bertrand Lavaud et Benjamin Mallo ;

Considérant que la construction de Paris, de l'Antiquité à nos jours, s'est faite avec la présence d'animaux ;

Considérant que la construction de la ville, reflet de ses bouleversements sociétaux, contribue à la présence ou à l'absence de certains animaux et interroge sur les modalités du partage de la ville avec le vivant ;

Considérant qu'avec les bois de Boulogne et de Vincennes, plus de 500 parcs et jardins, 200 000 arbres d'alignement, la Seine et les canaux, Paris offre de nombreux écrins pour la faune et la flore ;

Considérant que le Plan Biodiversité 2018-2024 a été adopté à l'unanimité au Conseil de Paris du 20 mars 2018 ;

Considérant que le déclin des espèces animales inféodées au bâti démontre néanmoins l'importance d'agir en mettant le vivant au cœur de la ville ;

Considérant que malgré le « plan moineaux » initié par la Mairie de Paris en lien avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), on considère que, depuis les années 2000, 70% des moineaux ont disparu des toits, des espaces verts et des balcons parisiens ;

Considérant que pour pouvoir se maintenir, la faune sauvage a besoin de pouvoir trouver des zones de repos, d'alimentation et de reproduction ;

Considérant que la rénovation et la réhabilitation du bâti parisien existant peut être compatible avec la préservation des espèces anthropophiles qui nichent dans les cavités et anfractuosités des constructions humaines tels que les moineaux ou les martinets ;

Considérant que conservation de friches urbaines, notamment sur la zone de l'ancienne « petite ceinture » peut contribuer à la préservation d'habitats pour la nature en ville ;

Considérant que la disparition ou diminution d'espèces sauvages à Paris contribue à un appauvrissement du génome et de la biodiversité en général ;

Considérant que l'effondrement de la biodiversité rend urgent le besoin de réagir, notamment en évaluant l'empreinte de nos futures constructions et réhabilitations urbanistiques ;

Considérant la révision du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de Paris, à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17^e arrondissement émet le vœu que la mairie de Paris :

- Encourage dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique, l'accueil et la préservation de la nature en ville en créant des refuges (cavités, anfractuosités, etc.) pour les espèces sauvages parisiennes (chauves-souris, oiseaux, insectes, etc.) ;



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

- Intègre une prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets urbanistiques conduits par la Ville de Paris et évalue à échéance régulière l'empreinte sur la biodiversité du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu VI72023017

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-058

OBJET : V172023018 Vœu relatif à la protection dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique des parcelles occupées par des cinémas indépendants dans le 17^e arrondissement - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

Vœu présenté par Bertrand Lavaud et Benjamin Mallo ;

Considérant l'impact pour l'activité culturelle du 17^e arrondissement des salles de cinéma indépendantes, d'art et essai implantées dans l'arrondissement : le Cinéma des Cinéastes et Le Club de l'Etoile ;

Considérant la nécessité de préserver ces lieux de diffusion essentiels à la filière du cinéma indépendant, ces cinémas accueillant les films des distributeurs indépendants (fictions et documentaires) ;

Considérant la révision du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de Paris, à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris ;

Considérant le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique comme un outil stratégique pour la préservation du patrimoine et des équilibres dans les quartiers notamment entre logements, commerces, équipements de proximité et services publics ;

Considérant l'opportunité de cette révision du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique pour renforcer les moyens de protection des lieux culturels à forte dimension symbolique pour le rayonnement culturel de Paris et ce qui en fait une ville à nulle autre égale sur le plan international ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17^e arrondissement émet le vœu que la mairie de Paris :

- Étudie l'inscription, dans le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, d'une protection particulière de type « espace réservé à un équipement à vocation culturelle et cinématographique » pour les parcelles occupées par les cinémas indépendants du 17^e arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023018

Nombre de votants : 29 dont 3 pouvoirs écrits

Le groupe Paris en Commun et les Écologistes a indiqué ne pas prendre part au vote.

Suffrages exprimés pour : 29
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-059

OBJET : Désignation d'un Président de séance ad hoc pour le vote du compte administratif et du compte de gestion (172023007)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31, alinéa 1er et L.2121-14, alinéa 2 ;

Vu le règlement intérieur du conseil du 17^{ème} arrondissement et notamment son article 3 relatif à la présidence du conseil d'arrondissement lors de la séance du vote du compte administratif.

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Mme Alix BOUGERET est élu(e) à la majorité absolue des suffrages exprimés pour présider les débats consacrés à l'examen du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2022, et leur vote.

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER



DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-060

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 (172023009)

Le Conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Deuxième partie, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, et notamment ses articles L.2121-31 et L. 2511-45 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et en particulier son tome IV relatif aux états financiers ;

Vu le projet de délibération 2023 DFA 23 relatif au compte de gestion 2022 des états spéciaux d'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1^{ère} Adjointe au maire ;

Sur la proposition de Mme Alix BOUGERET, 1^{ère} Adjointe au maire, présidant la séance ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Constatant la concordance entre compte de gestion et compte administratif 2022, le compte de gestion 2022 de l'ESA du 17^{ème} arrondissement est approuvé.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-061

OBJET : Approbation du compte administratif 2022 (172023008)

Le Conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Deuxième partie, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, et notamment son article L. 2511-45 ;

Vu les projets de délibération 2023 DFA 24 relatif au compte administratif 2022 des états spéciaux d'arrondissement et le projet de délibération 2023 DFA 22 relatif au compte administratif 2022 de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1^{ère} Adjointe au maire ;

Sur la proposition de Mme Alix BOUGERET, 1^{ère} Adjointe au maire, présidant la séance ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Le compte administratif 2022 de l'ESA du 17^{ème} arrondissement est adopté.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

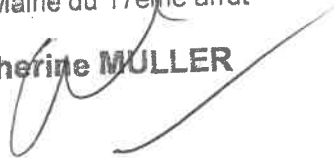
Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER



DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-062

OBJET : 2023 DAC 373 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 29 conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement avec 29 établissements cinématographiques parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

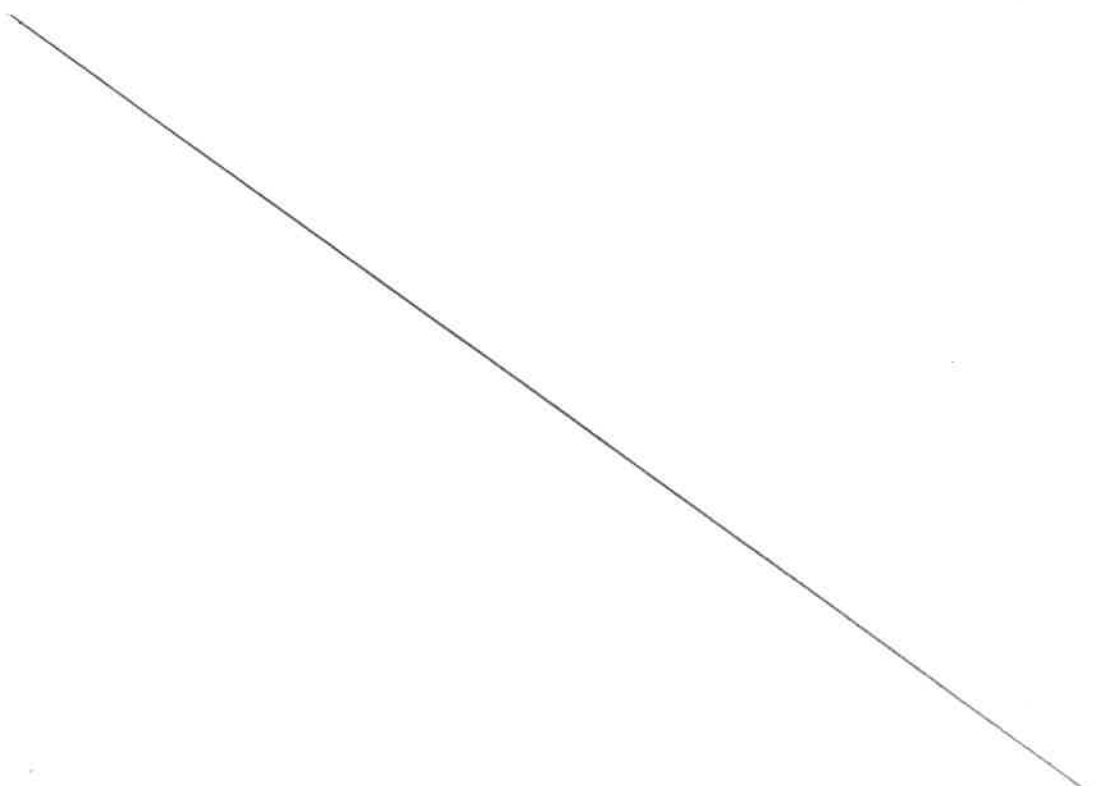
À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAC 373

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0





CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-063

OBJET : 2023 SG 13 – Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire et, mise en place d'un tarif de précarité sociale sur le parc municipal d'accueil de la petite enfance

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Vu la loi n° 98- 657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, notamment les articles 140 et 147 ;

Vu l'article premier de la loi n°2016- 1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L113- 12 et L. 113- 13 ;

Vu l'article R531- 52 du Code de l'éducation ;

Vu l'article 441- 6 du code pénal ;

Vu la délibération 2003 DASCO 57 des 16 et 17 juin 2003 relative à la fixation du barème des participations familiales et des tarifs des activités périscolaires organisées par la Mairie de Paris à compter du 1er septembre 2003 ;

Vu la délibération 2010 DASCO 1 G des 10 et 11 mai 2010 relative à la tarification et au financement des services de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens, hormis ceux qui sont situés dans un ensemble immobilier comportant à la fois un collège et un lycée ;

Vu la délibération 2010 DASCO 3, fixant les modalités de tarification et de financement des services de restauration des écoles d'art ;

Vu la délibération 2010 DASCO 4, sur la tarification de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux ;

Vu la délibération 2014 DFA 57, sur les modalités de tarification de certains services publics parisiens ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1154 des 15, 16 et 17 décembre 2014 relative à la fixation des tarifs de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux à compter de la rentrée 2015 ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1066G des 15, 16 et 17 décembre 2014 relative à la fixation des tarifs de la restauration scolaire et d'internat dans divers collèges publics à compter de la rentrée 2015 ;

Vu la délibération 2017 DFPE 31 ; Plan de modernisation et de valorisation des Jardins d'enfants dits « Paris Habitat » ;

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

Vu la délibération 2010 DJS 217 du 17 décembre 2010 ; DF 97, en date du 30 novembre 2010, par lequel Monsieur le Maire de Paris fixe les participations familiales journalières des Écoles Municipales des Sports à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la délibération 2010 DAC 179 des 7 et 8 juin 2010 ; instituant des nouveaux tarifs pour établissements d'enseignement artistique (Ateliers des Beaux- Arts de la Ville de Paris) ;

Vu la délibération 2020 DAC 292- 1 portant les dispositions tarifaires et de facturation concernant les conservatoires municipaux ;

Vu la délibération 2020 DAC 292- 2 portant les aux dispositions tarifaires et de facturation concernant le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris ;

Vu la délibération 2012 DJS 271 du 8 février 2012, concernant les tarifs applicables aux usagers des centres d'animation de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2017 DASCO 39 G des 9, 10 et 11 mai 2017 relative à la fixation des tarifs de restauration dans les collèges publics inclus dans une cité scolaire ainsi qu'à la compensation financière ;

Vu la délibération 2019 DASCO 114 des 9,10 11, 12 et 13 décembre 2019 portant sur l'harmonisation des règlements intérieurs de la restauration scolaire ;

Vu la délibération 2019 DFPE 209 des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 modifiant les modalités de calcul des participations familiales dans les établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris ;

Vu le protocole de coordination Ville de Paris- SAMU social en faveur de l'accueil des jeunes enfants de ménages hébergés à l'hôtel accompagnés par la plateforme AGATE et par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), signé le 19 mai 2022 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 portant sur les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris de la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire, confiée aux caisses des écoles ;

Vu le projet de délibération, par Madame la Maire de Paris, concernant les règles de détermination du quotient familial et la mise en place du tarif de précarité sociale dans le parc municipal d'accueil de la petite enfance ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 SG 13

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-064

OBJET : 2023 DAE 19 Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000€)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose signer la convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique,

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 19

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Mme LUBIN NOEL a indiqué ne pas prendre part au vote.

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-23-065

OBJET : 2023 DEVE 20 Subventions (410 676 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements ainsi que d'équipements sportifs dans le 13e

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L3411- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13e ;

Vu la délibération 2022 DEVE 82 portant convention avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DEVE 20

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-066

OBJET : 2023 DEVE 27 Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose la convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien ;

Vu le projet de convention joint au présent projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DEVE 27

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-067

OBJET : 2023 DFPE 43 Subvention (3 767 817 euros), avenant n° 2 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.),

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 43

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-068

OBJET : 2023 DFPE 114 Subvention (326.314 euros) à quatre associations, convention et avenants à convention pour la gestion de six accueils enfants parents dans les 12e, 17e, 18e et 20e arrondissements

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 18 novembre 2021 avec l'association « Consultation et lieu d'accueil psychanalytique » (CLAP) ayant son siège social 62, rue de la Rochefoucauld (9e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Le Passage des Tout-Petits » et l'action « accueil des plus grands » situés 24 passage Raguinot (12e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 13 septembre 2022 avec l'association « Institut de Recherche Appliquée pour l'enfant et le couple » (IRAEC) ayant son siège social 41, rue Joseph de Maistre à Paris (18e) pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents situé à la même adresse ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 novembre 2022 avec l'association « La Cabane Bleue » ayant son siège social 30, rue Boissière à Paris (16e) pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents situé à trois adresses ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à quatre associations ainsi que la signature d'une convention annuelle d'objectif et trois avenants aux conventions existantes pour la gestion de lieux d'accueils enfants parents ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DFPE 114

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER



DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-069

**OBJET : 2023 DSOL 52 DAC : Subventions (20 000 euros) et convention avec l'association
« AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2023**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention avec l'association AD'REV pour l'attribution d'une subvention pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

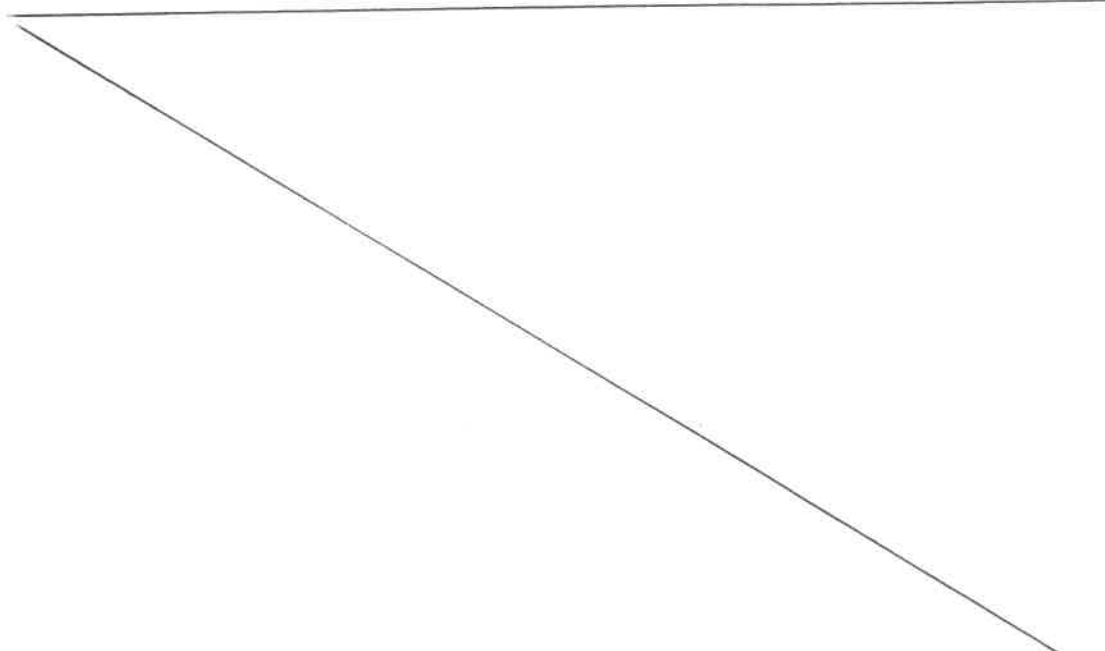
Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 52

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0





CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-070

OBJET : 2023 DSOL DAC 55 : Subventions (87 500 euros) à 9 associations et avenant N°1 aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à 9 associations et de signer un avenant aux conventions pluriannuel les d'objectifs avec trois d'entre elles ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 55

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-071

OBJET : 2023 DDCT 54 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (327 100 euros) à 82 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 54

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-072

OBJET : 2023 DDCT 56 - Actions en faveur des jeunes et du sport des quartiers populaires - Subventions (110 500 euros) à 32 associations pour le financement de 33 projets

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14,

Vu le Contrat de Ville approuvé par délibération du Conseil de Paris les 8, 9 et 10 Juillet 2019, et prorogé jusqu'en 2023,

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 56

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-23-073

OBJET : 2023 DDCT 58 - Financement de 82 emplois d'adultes- relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397 542 euros à 65 associations)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 58

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-074

OBJET : 2023 DDCT 59 - Subventions (13 000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville,

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 59

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-075

OBJET : 2023 DDCT 68 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150 000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 68

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION : 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-076

OBJET : 2023 DDCT DEVE DPE DSP 69 – Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 900 euros) à 29 associations pour le financement de 33 projets

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DDCT 69

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Karina Perez a indiqué ne pas prendre part au vote.

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-077

OBJET : 2023 DPMP 1 Subventions (304 000 euros) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Ville de Paris représentée par Madame le Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 109 structures ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DPMP 1

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-078

OBJET : 2023 DJS 17 Subventions (116 200 euros) à neuf associations localisées (dont quatre avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (17e)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations localisées ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs (2021- 2023) signées le 17 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DJS 17

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER



DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-079

OBJET : 2023 DAE 27 : Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511- 1, L2512- 1, ainsi que l'article L3211- 1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 104 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 27

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-080

OBJET : 2023 DLH 119-3 - Attribution d'une aide en nature à l'association « La Protection Civile de Paris Seine » pour la mise à disposition de locaux situés 13 rue d'Armaillé (17^{ème})

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2144- 3 et L2511- 1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2221- 1 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose de fixer à 100€ le montant du loyer annuel dû par l'association « La Protection Civile de Paris Seine » pour la mise à disposition d'un local situé 13 rue d'Armaillé paris 17^{ème} dans le cadre d'un bail civil à durée déterminée et d'attribuer à cette association une contribution non financière de 71 900€ ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine en date du 8 mars 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 119

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

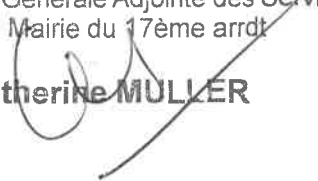
Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt



Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-081

OBJET : V172023029 Vœu relatif à la destination des locaux 13 rue d'Armaillé - rattaché au projet de délibération 2023 DLH 119

Vœu présenté par Présenté par Geoffroy BOULARD, Philippe GUERRE, Agnès TOURY et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant l'importance d'aider les associations de quartier dans leur recherche de locaux et l'importance des demandes de locaux associatifs ;

Considérant la démarche entreprise pour l'école de musique associative « À vous de Jouer » pour intégrer des locaux (associatifs) adéquats pour accueillir plus de 200 élèves, issus principalement du quartier Ternes-Maillot ;

Considérant le soutien apporté par le Maire du 17^e arrondissement à cette association dans un courrier adressé à la Secrétaire générale de la ville de Paris, qui évoquait l'installation de l'association dans les locaux situés 13 rue d'Armaillé ;

Considérant que la réponse défavorable émise par le secrétariat général de la Ville de Paris en date du 14 février 2023 ;

Geoffroy BOULARD, Philippe GUERRE, Agnès TOURY et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris confirme l'usage associatif des locaux 13 rue d'Armaillé, dont la Ville est propriétaire, à l'issue de la mise à disposition temporaire au bénéfice de la Protection Civile de Paris Seine.

- La Maire de Paris réétudie la demande de l'association « À vous de Jouer » pour l'occupation partielle de ces locaux ou à une autre adresse, sans préjudice de la mise à disposition pour la Protection Civile de Paris Seine.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023029

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-082

OBJET : 2023 DLH 123-7 - Modification des garanties d'emprunts finançant des programmes de création et de rénovation de logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP (30 857 048 €) - Prêts PAM et PAM Eco-prêt (7 571 746 €) d'un programme de rénovation de 145 logements, 228 rue de Courcelles (17e)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2018 DLH 327 du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des prêts PAM et PAM Eco-prêt à contracter par ELOGIE-SIEMP en vue du financement d'un programme de rénovation de 145 logements sociaux à réaliser, 228 rue de Courcelles (17e) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose de modifier la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts PAM et PAM Eco-prêt à contracter par la société ELOGIE-SIEMP en vue du financement du programme de rénovation de 145 logements sociaux à réaliser par ELOGIE-SIEMP, 228 rue de Courcelles (17e) ;

Vu le contrat de prêt n° 140 053 entre ELOGIE-SIEMP et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe, partie intégrante de la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DLH 123

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-083

OBJET : 2023 DSOL 33 : Subventions (16 900 euros) à onze associations pour leurs actions de soutien aux seniors des quartiers Politique de la Ville parisiens

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2511- 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Mamans Association Grange aux Belles (10e), Passerelle de Mémoire (20e), Association Votre Village à Tous (18 e), Vent de Chine (13e), Danube Palace (19e), Tous Ensemble (20e), Arsmédia (19e), CQFD Bessières Comité de Quartier en faveur du développement secteur Bessières (17e), Culture et Bibliothèques pour Tous (13e), LAACI, Les Ateliers Artistiques Et Créatifs De l'Image (10e), Compagnie Keatbeck (19e) au titre de l'année 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DSOL 33

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-084

OBJET : 2023 DVD 13 Stationnement de surface sur voie publique – Écartement du droit d'opposition à la collecte des données lors des contrôles du stationnement

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2015- 300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333- 87, L.2512- 14, R.2512- 1, D.2512- 2 et R.2333- 120- 1 à R.2333- 120- 67 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411- 1 et R.311- 1, 417-6 ;

Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS) ;

Vu le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) ;

Vu le décret n°2015- 557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333- 87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt é du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333-120-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : principes pour les véhicules ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : véhicules visiteurs et résidents ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 3 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement : véhicules professionnels ;

Vu la délibération 2018 DVD 46 relative aux dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers).

Vu la délibération 2021 DVD 24- 1, relative au le stationnement de surface - dispositions diverses.

Vu la délibération 2021 DVD 24- 2 relative au Stationnement de surface – Stationnement des visiteurs.

Vu la délibération 2021 DVD 24- 3 relative au stationnement des Poids lourds, Stationnement événementiel et déménagements.

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION**22 MAI 2023**

Vu la délibération 2021 DVD 24- 4 relative au stationnement de surface – stationnement des deux- roues motorisés.

Vu la délibération 2021 DVD 24- 5 relative au stationnement de surface – Stationnement dans les bois de Boulogne (16e) et de Vincennes (12e).

Vu la note d'éclairage du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires en date du 13 janvier 2023 portant sur la possibilité pour une collectivité territoriale d'écarter le droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur la voie publique.

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DVD 13

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 26



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-085

OBJET : 2023 DVD 25- 11 Adaptation de convention de délégation de service public des parcs de stationnement - Avenant n° 4 à la convention de délégation du parc de stationnement MAIRIE DU 17^e

DVD 25- 14 Adaptation de conventions de délégation de service public des parcs de stationnement - Avenant n°2 à la convention de délégation du parc de stationnement MAC MAHON

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2511- 1 et suivants et L. 1411- 1 et suivants ;

Vu la convention de délégation du 29 avril 1988 pour l'exploitation du parc de stationnement MAIRIE DU 17^e modifiée par ses avenants n°1 du 08 janvier 1997, n°2 du 21 décembre 1998, n°3 du 18 décembre 2020 conclus avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer l'avenant n°4 qui a pour objet d'adapter les modalités d'exploitation du parc de stationnement MAIRIE DU 17^e ;

Vu la convention de délégation du 4 août 1992 pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement MAC MAHON modifiée par l'avenant n°1 en date du 29 octobre 2015 conclus avec la Société d'INDIGO Infra France ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer l'avenant n°2 qui a pour objet d'adapter les modalités d'exploitation du parc de stationnement MAC MAHON à Paris 17^e,

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DVD 25

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-23-086

OBJET : 2023 DVD 58 Parcs de stationnement PORTE DE CHAMPERRET et JOUFFROY D'ABBANS à Paris 17e - Principe de délégation de service public pour la rénovation du parc PORTE DE CHAMPERRET, la modernisation du parc JOUFFROY D'ABBANS et l'exploitation de l'ensemble

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L-1411-1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 16 mai 2023 par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux", en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation établi au titre de l'article L-1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date des 2023, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le principe de délégation de service public pour la rénovation du parc PORTE DE CHAMPERRET, la modernisation du parc JOUFFROY D'ABBANS et l'exploitation de l'ensemble (17e), de l'autoriser à lancer la consultation, d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation et à procéder à toutes les demandes administratives nécessaires au projet ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DVD 58

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-087

OBJET : 2023 DAE 17 Prorogation du mandat de la Commission de règlement amiable du tramway T3

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 instituant une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine,

Vu l'accord de Madame Marion VETTRAINO, présidente honoraire à la Cour Administrative d'Appel de Paris, quant à la reconduction de sa présidence,

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 17

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-088

OBJET : 2023 DAE 92 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 000 euros

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 instituant une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine,

Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 25 novembre 2022 et l'engagement de la RATP de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 92

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème}

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-089

OBJET : 2023 DAE 91 - Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 euros) et adhésion (10 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L2511- 1 et les suivants ;

Vu l'article L1511- 3 du CGCT ;

Vu l'article L1511- 2 du CGCT ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le régime cadre de notification N° SA.103934 relatif aux mesures temporaires en faveur des entreprises affectées par le conflit ukrainien ;

Vu le régime cadre de notification N° SA.105172 (ancien SA .102077) relatif aux aides temporaires destinées à soutenir l'investissement en vue d'une reprise durable ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'adhérer à une association, d'accorder 16 subventions (546 000 euros) à 13 structures et de l'autoriser à signer une convention avec 11 de ces structures ;

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN-NOEL, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAE 91

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

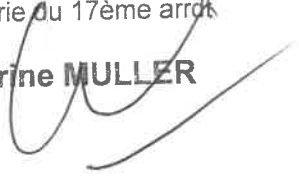
Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER



DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-090

OBJET : 2023 DASCO 18 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 euros), subventions d'équipement (146 840 euros) et subventions pour travaux (158 588 euros)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2022 DASCO 70, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges autonomes (10 947 737 euros) ;

Vu la délibération 2022 DASCO 71, du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 333 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 euros), de subventions d'équipement (146 840 euros), et de subventions pour travaux (158 588 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

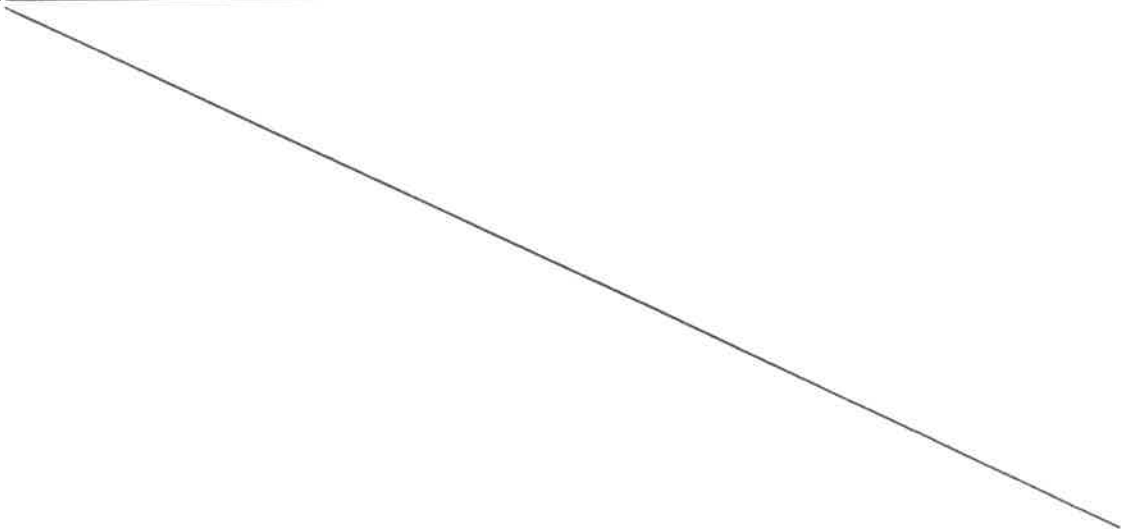
À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 18

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0





CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-091

OBJET : 2023 DASCO 46 – Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 213- 7 et R 216- 12 ;

Vu le projet de délibération par lequel, Mme la Maire de Paris, propose d'aligner pour 2023, le taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un Établissement Public Local d'Enseignement sur le taux d'évolution de la dotation générale de décentralisation ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DASCO 46

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-092

OBJET : 2023 DAC 256 Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 28 avril 2022 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie et approuvée par délibération 2022 DAC 362 votée par le Conseil de Paris des 22 et 23 mars 2022 ;

Vu le Projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à dix-huit comités d'arrondissement et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAC 256

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-093

OBJET : 2023 DEVE 26 Dénomination « Jardin de la Lituanie » attribuée à la pelouse Sud du jardin situé place du Général Catroux (17e)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « Jardin de la Lituanie » à la pelouse Sud du jardin situé place du général Catroux (17e) ;

Vu le plan annexé au projet de délibération ;

Vu l'avis de la commission de dénomination en date du 8 février 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DEVE 26

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-094

OBJET : 2023 DU 66 Dénomination parvis Jean-Maurice Verdier (17e).

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " parvis Jean-Maurice Verdier" à une emprise à Paris ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DU 66

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-095

OBJET : 2023 DAC 254 Subventions (23.000 euros) à neuf associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement à neuf associations historiques ;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2023 DAC 254

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-096

OBJET : V17023030 Vœu relatif à la privatisation du service de collecte des déchets dans le 17^e

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant que la collecte des déchets est effectuée soit en régie par des agents de la Ville dans 10 arrondissements (2^e; 5^e; 6^e; 8^e; 9^e; 12^e; 14^e; 16^e; 17^e et 20^e), soit par des prestataires privés dans les 10 autres arrondissements parisiens sur la base de marchés publics ;

Considérant que le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, relatif à la Prévention et la gestion des déchets à Paris et présenté au Conseil de Paris de mars 2022, pointait la différence du coût de la collecte à la tonne entre les deux systèmes de collecte ;

Considérant que selon la Ville, la mixité de la collecte est « un gage d'émulation et de performance grâce à la concurrence être la régie et les prestataires privés » ;

Considérant que ce système hybride implique un service public de collecte différent, selon les arrondissements, notamment en cas de mouvement social ;

Considérant en effet l'absence de collecte en cas de mouvement social des agents municipaux et la mise en place d'un service minimum en cas de mouvement social des salariés des sociétés prestataires de la Ville ;

Considérant par ailleurs qu'en cas de mouvement social des salariés des sociétés prestataires de la Ville, les perturbations du service de collecte durent moins longtemps ;

Considérant donc l'inégalité de traitement des parisiens devant le service public de collecte, selon l'arrondissement dans lequel ils habitent ;

Considérant la pétition pour la privatisation de la collecte des déchets dans le 17^e arrondissement lancée le 14 mars 2023 et ayant recueilli 6 895 signatures, soit autant que le nombre d'électeurs de l'arrondissement venus s'exprimer le 2 avril 2023 pour la votation citoyenne relative aux trottinettes en libre-service dans le 17^e arrondissement ;

Considérant qu'en dépit du « big bang de la proximité » annoncé par la Maire de Paris en matière de propreté, les maires d'arrondissement ne peuvent ni décider, ni donner leur avis sur le mode de collecte dans leur arrondissement ;

Considérant la création d'une enveloppe dite « souplesse » dont disposent les maires d'arrondissement pour les dépenses de propreté de leur territoire ;

Considérant que les contrats de délégation du service public de collecte des déchets contiennent une clause permettant aux services municipaux centraux de solliciter l'intervention ponctuelle des prestataires dans d'autres territoires que celui dont ils ont la charge initialement ;

Considérant cependant que l'enveloppe « souplesse » des arrondissements ne peut pas à ce jour permettre de financer une telle intervention, qui ne peut être décidée pour l'heure que par les services centraux ;

Geoffroy BOULARD et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

- la Maire de Paris sollicite une mission d'étude juridique, technique et financière sur le passage du 17^e arrondissement en gestion déléguée du service public de collecte des déchets, qui pourraient intervenir soit par :

- le passage en gestion déléguée de l'ensemble du territoire parisien,
- la création d'un lot supplémentaire dans le marché actuel qui concernerait le 17^e arrondissement,
- la mise en place d'une alternance à mi-marché, par exemple, entre les arrondissements en régie et les arrondissements en gestion déléguée, afin de préserver l'équilibre que la Maire de Paris souhaite conserver (10/10)
- ou toute autre disposition.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023030

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 25
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 2

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-097

OBJET : V17023032 Vœu relatif au tentes de dépistage de la COVID 19 présente sur l'espace public

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET et les élus de la majorité d'arrondissement

Vu l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Considérant que depuis la pandémie de la COVID19, des professionnels de santé ont la possibilité de pouvoir réaliser des dépistages de cette maladie sur l'espace public ;

Considérant que pour effectuer ces dépistages il faut relever de l'une des professions suivantes : médecin, infirmier, pharmacien, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, chirurgien-dentiste ;

Considérant que pour effectuer ces dépistages, une déclaration doit être effectuée auprès de l'ARS Ile-de-France et que le professionnel de santé doit respecter des prescriptions particulières : assurer la présence d'un professionnel de santé habilité sur chaque zone de test dérogatoire, 5 zones de tests dérogatoires maximum pouvant être déclarées, Les zones de tests dérogatoires ne doivent pas être implantées sur des places ou des axes fréquentés, touristiques ou patrimoniaux car cela nuit au cheminement piéton et favorise le brassage de population dans des espaces encombrés ;

Considérant qu'il revient à l'ARS de procéder aux contrôles de ces structures grâce au concours de la Police municipale ;

Considérant qu'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public est délivrée par la Ville de Paris ;

Considérant que pour ces autorisations, aucun avis n'est demandé à la Mairie d'arrondissement ;

Considérant que pour le 17^e arrondissement, 71 autorisations ont été délivrées pour des abris de dépistage de la COVID19 sur l'espace public ;

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé a levé vendredi 5 mai l'état d'urgence sanitaire mondiale concernant la COVID19 et que la situation sanitaire en France et à Paris ne justifie plus le maintien de ces structures ;

Considérant que ces installations gênent régulièrement le bon cheminement des piétons sur l'espace public ;

Considérant que de nombreux habitants mais aussi professionnels se plaignent de la présence encore nombreuse de ces structures ;

Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris dresse un état des lieux des 71 autorisations d'occupation temporaires de l'espace public, délivrées depuis 2021 afin de déterminer quelles sont celles qui ne sont plus opportunes.



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

- La Maire de Paris sollicite l'avis des Maires d'arrondissement pour chaque nouvelle demande, comme pour toutes les autorisations d'occupation de l'espace public.
- La Maire de Paris sollicite également le Ministre de la Santé afin de demander la levée de certaines dispositions au sein de l'arrêté susmentionné.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023032

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

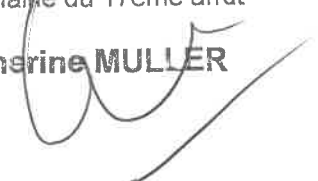
Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER



DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-098

OBJET : V17023031 Vœu relatif au plan d'accélération des investissements de la mandature de la Mairie de Paris

Vœu présenté par Présenté par Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant le courrier adressé à l'Exécutif municipal le 20 janvier 2023 par le Maire du 17^e, indiquant les priorités pour l'arrondissement en terme d'investissements : Surélévation de la crèche 223 Pereire, création d'un centre social Porte d'Asnières, prolongement et requalification de la Promenade Pereire, création d'un espace vert, poursuite de la rénovation thermique de la mairie d'arrondissement, restructuration d'un centre d'animation, etc. ;

Considérant que l'Exécutif municipal n'a à ce jour toujours pas répondu à ce courrier, d'une manière ou d'une autre ;

Considérant que la Maire de Paris a présenté, le 13 mars dernier, son « plan d'investissement à mi-parcours de la mandature » ;

Considérant que la Maire a par ailleurs indiqué que pour la période 2023-2026, la Ville de Paris entendait « accélérer ses investissements dans tous les arrondissements » ;

Considérant que la Maire de Paris entend ainsi augmenter le budget d'investissement annuel de 400 millions d'euros et souhaite axer cette « accélération » autour de quatre priorités : la transition écologique, le social, le renforcement de la « Ville du quart d'heure » et la promotion d'un nouveau modèle économique ;

Considérant que les priorités identifiées par la mairie du 17^e s'inscrivent pleinement dans les priorités définies par la Maire de Paris ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris informe les maires d'arrondissement des arbitrages rendus pour son plan d'investissement à mi-parcours de la mandature.
- La Maire de Paris concerte tous les maires d'arrondissement pour définir le calendrier du futur plan d'accélération des investissements de la mandature.
- La Maire de Paris organise un débat spécifique sur ce plan d'investissements pour la mi-mandature au Conseil de Paris de Juillet 2023, en parallèle du vote du Budget supplémentaire.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023031

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-099**OBJET : V17023033 Vœu relatif à la dénomination de 4 équipements sportifs du 17^e**

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Athénaïs de la MORANDIERE, Michel TERRIOUX et les élus de la majorité d'arrondissement et par Bertrand LAVAUD et Benjamin MALLO

Considérant l'engagement de la Mairie de Paris en faveur du sport féminin, notamment dans le cadre de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 ;

Considérant la nécessité de lutter contre les inégalités femmes-hommes dans le sport afin d'encourager la pratique sportive féminine ;

Considérant que la dénomination des bâtiments et équipements publics est à cet égard un vecteur d'inspiration et d'émancipation, autant que de mémoire et de culture ;

Considérant la démarche initiée depuis plusieurs années par la Mairie de Paris en faveur de la féminisation des dénominations ;

Considérant que plusieurs équipements sportifs du 17^e n'ont actuellement aucune autre dénomination que leur adresse ;

- le stade de la Porte d'Asnières
- le gymnase Courcelles
- le centre sportif de Reims
- la piscine Champerret ;

Considérant que l'attribution de noms d'athlètes et championnes féminines à ces équipements constituerait un héritage supplémentaire de l'accueil des JOP à Paris en 2024 ;

Considérant par ailleurs que la Mairie de Paris s'honorerait de rebaptiser le stade de la Porte d'Asnières à la mémoire de Just Fontaine, footballeur international français, entraîneur du Paris Saint-Germain et de l'équipe de France, fondateur de l'Union Nationale des Footballeurs Professionnels, décédé le 28 février 2023 ;

Geoffroy BOULARD, Athénaïs de la MORANDIERE, Michel TERRIOUX et les élus de la majorité d'arrondissement, ainsi que Bertrand LAVAUD et Benjamin MALLO émettent le vœu que la Maire de Paris saisisse la commission de dénomination des rues, places et équipements de Paris afin d'attribuer le nom de :

- Just Fontaine, Footballeur international français au stade de la Porte d'Asnières
- Renée Garilhe, première escrimeuse sacrée championne du monde au fleuret et parisienne au gymnase Courcelles
- Marguerite Broquedis, première championne olympique française de tennis aux Jeux olympiques de 1912 au centre sportif Reims
- Marjorie Gestring, plongeuse américaine, plus jeune championne olympique de l'histoire des Jeux à la piscine Champerret.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172023033

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-100**OBJET : V17023034 Vœu relatif au projet de recherche "Armagedon"**

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Paul HATTE et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant que ce projet de recherche, qui s'étale de 2021 à 2023, sur la « gestion des rats » est conduit par le Muséum d'Histoire Naturelle, l'Institut Pasteur, VetAgroSup, Sorbonne Université et en partenariat avec la Ville de Paris ;

Considérant qu'il a vocation à « aider à la gestion des rats de Paris et à développer une meilleure connaissance de la biodiversité urbaine » ;

Considérant plus précisément qu'il poursuit 3 objectifs :

- décrire la biologie et l'écologie des rats de Paris,
- comprendre les risques de transmission de maladies et d'infection des rats aux hommes,
- lutter contre les préjugés pour aider les Parisiens à mieux cohabiter avec les rats ;

Considérant que ce dernier point vient contredire l'analyse de l'Académie de Médecine qui en juillet dernier rappelait que les rats étaient vecteur de maladies et d'infections et porteurs de bactéries, et que « la surpopulation de rats d'égout dans les grandes villes était un véritable danger pour la santé publique » ;

Considérant que la cohabitation avec les rats n'est donc pas raisonnablement souhaitable ;

Considérant que les rats demeurent néanmoins « utiles » dans les sous-sols parisiens ;

Geoffroy BOULARD, Paul HATTE et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris communique au Conseil de Paris les premiers enseignements qu'elle tire de ce projet de recherche.

- La Maire de Paris définisse un plan plus ambitieux de lutte contre la prolifération des rats sur l'espace public.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V17023034

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-101

OBJET : V17023013 Vœu pour qu'une rue ou un lieu du 17^e arrondissement porte le nom du Dr Pierre Simon

Vœu présenté par Karen TAIEB et des élus du groupe Paris 17 en commun ;

Considérant que Pierre Simon fut médecin gynécologue obstétricien (1925-2008) pionnier de l'accouchement sans douleur ;

Considérant qu'il fut co-fondateur du mouvement français pour le planning familial en 1956 ;

Considérant qu'il fut l'un des principaux acteurs de la loi qui a permis la légalisation de la contraception et qu'il fut l'un des maîtres d'œuvre de la loi Veil de 1975 ;

Considérant qu'il vécut Bd St Germain des prés où une plaque le mentionne sur l'immeuble du 120 mais qu'il fut attaché au 17^e arrondissement ayant été grand maître de la Grande loge de France de la rue (Louis) Puteaux de 1969 à 1971 et de 1973 à 1975 ;

Karen TAIEB et les élus du groupe Paris 17 en commun émettent le vœu :

- qu'une rue du 17^e arrondissement porte le nom du Dr Pierre Simon

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023013

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-102

OBJET : V17023014 Vœu pour qu'une rue ou un lieu du 17^e arrondissement de Paris porte le nom du photographe Charles Marville

Vœu présenté par Karen TAIEB et des élus du groupe Paris 17 en Commun

Considérant que Charles-François Bossu, né le 17 juillet 1813 et mort le 1^{er} juin 1879 à Paris, immense photographe français, connu sous le nom de Charles Marville, nous a légué un patrimoine unique de photographies de Paris avant et pendant les grands travaux d'Haussmann ;

Considérant son travail majeur et l'usage du calotype, nouveau procédé photographique qui permettra la reproduction en nombre des clichés originaux ;

Considérant sa notoriété de son vivant, obtenant en 1848 une première commande officielle de l'état de la copie photographique d'un tableau de Lesueur ou en 1853, la photographie du décor du mariage de Napoléon III avec Eugénie à Notre-Dame, ou la reproduction des tableaux d'Ingres avec lequel il est ami ;

Considérant son travail de photographe sur les grands chantiers de restauration du 19^e siècle menés notamment par l'architecte Viollet-le-Duc ;

Considérant qu'il fut à partir de 1862, « Photographe de la Ville de Paris » et que nous lui devons l'Album du Vieux-Paris, commande en 1865, du service des Travaux historiques ;

Considérant que ces 425 clichés sont une véritable mémoire de la physionomie des vieilles rues de Paris avant et pendant leur destruction sous le Second Empire et les débuts de la III^e République ;

Considérant que son œuvre est conservée à la Bibliothèque historique de la ville de Paris et au musée Carnavalet, musée de l'histoire de Paris, avec plus de 760 tirages ;

Karen TAIEB et les élus du groupe Paris 17 en commun, émettent le vœu :

- qu'une rue ou une place du 17^e arrondissement de Paris porte le nom de Charles Marville

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172023014

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-103

OBJET : V17023019 Vœu relatif à l'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation à Paris pour un véritable pouvoir de vivre

Vœu présenté par Jean-Luc DUMESNIL et les élu-es du groupe Paris 17 en commun et les écologistes

Considérant l'importance d'une alimentation saine et équilibrée pour vivre en bonne santé, mais également son rôle social et culturel, construisant l'identité, créant du lien social et luttant contre l'exclusion ;

Considérant les hausses alarmantes des prix de l'alimentation qui ont atteint 15,9% en mars 2023 selon l'Insee ;

Considérant que le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en France a triplé entre 2011 et 2022 d'après le réseau d'aide des Banques alimentaires ; À Paris, l'enquête du Secours populaire français annonce qu'environ 200 000 personnes ont recours à l'aide alimentaire mais que nous pourrions estimer que ce chiffre serait le double voire le triple en tenant compte de tout type de public confondu qui ne franchit pas la porte des associations.

Considérant que l'aide alimentaire se doit d'être un moyen d'urgence, et non une réponse structurelle, face aux situations de détresse les plus visibles ;

Considérant le manque d'engagement de l'Etat face à cette situation ne proposant que des solutions d'urgence ne répondant pas à un projet politique alimentaire d'égalité pour tous et toutes ;

Considérant qu'une mauvaise alimentation est responsable de plus de 40% des décès liés à des maladies chroniques, dont les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète, d'après un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de 2017 ;

Considérant les inégalités sociales, économiques et géographiques d'accès à une alimentation de qualité, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, dont le constat a été dressé dans la Stratégie de Paris pour une alimentation durable ;

Considérant que l'alimentation compte pour 17% dans l'empreinte carbone du territoire parisien et constitue ainsi le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre à Paris ;

Considérant la procédure actuelle de révision du Plan Climat pour 2024-2030, dont l'un des trois objectifs est d'être "plus juste" et de renforcer les liens entre enjeux écologiques et sociaux ;

Considérant les initiatives d'utilité publique qui ont émergé à Paris ces dernières années autour de l'alimentation saine, durable et accessible à toutes et tous ;

Considérant les politiques de soutien à ce type de structures menées par la Ville de Paris, notamment via des aides à l'installation et à la consolidation dans le cadre de l'appel à projets Alimentation durable et solidaire, ou encore via des aides d'urgence face aux difficultés financières rencontrées depuis l'épidémie de Covid-19 et aujourd'hui renforcées par l'inflation et la crise énergétique ;

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

Considérant le vœu du Groupe Les Écologistes relatif au soutien des bailleurs sociaux aux structures de l'alimentation durable et accessible à toutes et tous, adopté en Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 ;

Considérant la lettre ouverte de 70 organisations environnementales, de consommateurs, de santé et de solidarité, adressée à la Première ministre pour une véritable stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat qui fasse de l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable une priorité et qui mette en place des mesures concrètes pour atteindre cet objectif, notamment en donnant le pouvoir d'agir aux populations les plus précaires socialement ;

Considérant que la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) propose d'instaurer démocratiquement un droit à l'alimentation grâce à l'allocation d'un budget mensuel pour l'achat de denrées alimentaires fléché dans des structures conventionnées ;

Considérant qu'au-delà des bénéfices pour les habitant.es, la SSA permet de soutenir une transformation du système alimentaire et agricole, en structurant les filières et en assurant un débouché aux producteur-trices, ainsi qu'aux initiatives de l'ESS et de l'innovation sociale engagées en faveur d'une alimentation durable et de qualité ;

Considérant les expérimentations de SSA qui émergent dans toute la France, comme par exemple à Montpellier ou en Gironde ;

Sur proposition de Jean-Luc DUMESNIL et les élu-es du groupe Paris 17 en commun et les écologistes, le Conseil du 17^e arrondissement émet le vœu que :

- La Mairie de Paris planifie pour 2024 l'expérimentation puis la généralisation d'une politique de Sécurité sociale de l'alimentation, en priorité dans les quartiers prioritaires de la ville et en lien avec les acteurs de l'ESS parisiens.
- La Mairie de Paris plaide auprès du gouvernement pour la mise en place d'une véritable stratégie volontariste et pérenne dans la réduction des inégalités d'accès à une alimentation saine et durable, en s'appuyant sur les demandes des collectifs et sur les expérimentations SSA mises en place par les

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au Vœu V172023019

Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 25

Abstention : 2



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-104

OBJET : V17023016 Vœu relatif à la gratuité des transports parisiens pour les personnes seniors sans domicile fixe bénéficiant d'une domiciliation administrative

Vœu présenté par Benjamin Mallo et Bertrand Lavaud ;

Considérant que depuis le 1er juin 2018, les seniors parisiens bénéficient de la gratuité de leur carte Navigo, sous conditions de ressources et de résidence ;

Considérant en effet que les conditions d'attribution du Pass Paris Seniors gratuit (ex-Navigo Améthyste) imposent que le demandeur :

- Soit âgé de plus de 65 ans (ou 60 à 64 ans s'il est retraité au titre de l'incapacité au travail),
- Soit de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou étranger en situation régulière,
- Justifie d'un montant d'impôt sur les revenus inférieurs à 2 028 € s'il s'agit de sa première demande ou inférieur à 2 430 € s'il s'agit d'un renouvellement,
- Réside à Paris depuis au moins 3 ans (dans les 5 dernières années) ;

Considérant que le règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) prévoit en effet que « Sauf dispositions particulières, une durée de 3 ans de domicile et de résidence effective et à titre principal à Paris est exigée au moment de la demande. Elle est appréciée dans les 5 ans précédant la demande. L'effectivité de ces conditions peut être vérifiée à tout moment par l'administration » (Titre I, A/ article 2) ;

Considérant que selon le formulaire de demande du Pass Paris Seniors ou Access', le demandeur peut attester de sa présence à Paris en fournissant :

- 3 avis d'imposition sur le revenu établis à son adresse parisienne,
- ou en cas d'absence d'avis d'imposition, 3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz, ou 3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz, ou « tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence » tels qu'un certificat d'hébergement et un justificatif de domicile et la pièce d'identité de l'hébergeant, ou des factures d'hôtel ;

Considérant que la situation des personnes sans domicile fixe munies d'une attestation de domiciliation n'est pas expressément prise en compte ;

Considérant par conséquent qu'une personne sans domicile de plus de 65 ans ne pourra pas bénéficier du Pass Paris seniors gratuit comme tous les autres Parisiens de plus de 65 ans ;

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

Sur proposition de Bertrand Lavaud et de Benjamin Mallo, la Mairie du 17^e arrondissement émet le vœu que la mairie de Paris :

- Modifie le règlement des prestations d'aide sociale facultative du CASVP et l'ensemble des formulaires de demande de ces prestations pour que les personnes seniors sans domicile fixe puissent en bénéficier dès lors qu'elles fournissent une attestation de domiciliation administrative pour chaque année de résidence à Paris.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au Vœu V172023016

Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits

Le groupe Paris en Commun et les Écologistes a indiqué ne pas prendre part au vote.

Suffrages exprimés pour : 2

Suffrages exprimés contre : 25

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	14 498.75	14 498.75	0.00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	121 059.51	121 059.51	0.00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	59 370.25	59 370.25	0.00
60622	CARBURANTS	5 691.85	5 691.85	0.00
60623	ALIMENTATION	17 308.95	15 131.64	2 177.31
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	2 517.34	2.50	2 514.84
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	594.87	594.87	0.00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	172 016.95	161 782.17	10 234.78
60636	HABILLEMENT ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL	7 837.82	7 837.82	0.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	23 926.81	23 926.81	0.00
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	1 860.00	0.00	1 860.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	375.84	375.84	0.00
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	3 840.00	3 840.00	0.00
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	202 892.63	199 983.61	2 909.02
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	8 077.46	757.46	7 320.00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	43 886.56	43 886.56	0.00
6156	MAINTENANCE	117 600.82	99 718.90	17 881.92
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	5 088.81	4 713.81	375.00
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	396.00	0.00	396.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	0.00	0.00	0.00
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	329.30	317.76	11.54
6234	RÉCEPTIONS	94 021.32	93 556.13	465.19
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	21 218.04	13 061.51	8 156.53
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	0.00	0.00	0.00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	11 832.02	11 832.02	0.00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	70 601.47	70 510.86	90.61
6262	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	11 897.35	11 897.35	0.00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	98 911.70	98 648.54	263.16
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	51 907.22	43 358.16	8 549.06
6288	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS - DIVERS - AUTRES	78 392.39	74 895.97	3 496.42
Total Chapitre 011		1 247 952.03	1 181 250.65	66 701.38
Total Rubrique 020		1 247 952.03	1 181 250.65	66 701.38

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 0242 MAISONS DES ASSOCIATIONS			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	2 490.08	2 490.08	0.00
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	714.23	581.07	133.18
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	120.00	120.00	0.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0.00	0.00	0.00
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	120 481.70	120 481.70	0.00
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	9 600.00	9 600.00	0.00
6156 MAINTENANCE	1 005.04	39.60	965.44
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	2 740.00	2 740.00	0.00
6234 RECEPTIONS	1 058.40	1 058.40	0.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	2 539.39	2 539.39	0.00
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	9 139.88	7 148.70	1 991.18
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	10 228.29	9 312.67	915.62
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	3 825.76	3 825.76	0.00
63512 TAXES FONCIERES	2 490.00	2 490.00	0.00
6358 AUTRES DROITS	8 095.20	8 095.20	0.00
Total Chapitre 011	174 527.99	170 522.57	4 005.42
Total Rubrique 0242	174 527.99	170 522.57	4 005.42
Rubrique 0282 TRAVAUX URGENTS			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
615221 BATIMENTS PUBLICS	448 231.08	399 006.91	49 224.17
Total Chapitre 011	448 231.08	399 006.91	49 224.17
Total Rubrique 0282	448 231.08	399 006.91	49 224.17
Rubrique 0381 CONSEILS DE QUARTIER			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 700.00	2 700.00	0.00
61358 LOCATIONS IMMOBILIERES - AUTRES	6 600.48	6 600.48	0.00
6234 RECEPTIONS	1 688.06	1 220.18	467.88
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	1 314.61	1 314.61	0.00
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	334.80	334.80	0.00
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	22 612.51	15 765.82	6 846.69
Total Chapitre 011	35 250.46	27 935.89	7 314.57
Total Rubrique 0381	35 250.46	27 935.89	7 314.57

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Depenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 211 ÉCOLES MATERNELLES				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	79 955.47	79 902.99	52.47
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	601 459.92	581 355.83	220 104.09
60613	CHAUFFAGE URBAIN	75 708.00	68 505.84	7 202.16
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 262.60	3 262.60	0.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	30 296.09	30 296.09	0.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 422.90	2 422.90	0.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 082.75	7 082.75	0.00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	98 394.56	98 394.56	0.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	9 338.10	9 338.10	0.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	768.00	768.00	0.00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	13 022.34	13 022.34	0.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS MOBILIERS	8 956.73	8 448.82	507.91
6156	MAINTENANCE	15 108.17	15 108.17	0.00
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	135.23	135.23	0.00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	4 348.54	4 348.54	0.00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1 893.12	1 893.12	0.00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	18 029.15	18 029.15	0.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	2 149.21	2 149.21	0.00
Total Chapitre 011		972 330.88	744 464.24	227 866.63
Total Rubrique 211		972 330.88	744 464.24	227 866.63
Rubrique 212 ÉCOLES PRIMAIRES				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	172 638.60	172 525.31	113.30
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	986 307.33	752 659.75	233 647.58
60613	CHAUFFAGE URBAIN	200 201.47	200 201.47	0.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 551.97	4 551.97	0.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	49 599.73	49 599.73	0.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 066.72	3 066.72	0.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	15 609.60	15 609.60	0.00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	274 345.90	274 345.90	0.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 626.97	4 626.97	0.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	467.10	467.10	0.00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	12 260.34	12 260.34	0.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS MOBILIERS	1 597.88	727.92	869.96
6156	MAINTENANCE	16 337.85	16 337.85	0.00

CONSEIL DU 17

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17ème arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 209.61	1 209.61	0.00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	2 352.26	2 352.26	0.00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 120.32	4 120.32	0.00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	42 496.93	42 496.93	0.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	1 540.20	1 540.20	0.00
Total Chapitre 011		1 793 330.78	1 558 699.95	234 630.84
Total Rubrique 212		1 793 330.78	1 558 699.95	234 630.84
Rubrique 301 ANIMATION LOCALE ET CULTURELLE				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60623	ALIMENTATION	6 940.26	6 832.26	108.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	21 358.00	16 064.98	5 273.02
60636	HABILLEMENT ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL	8 114.84	7 898.62	216.22
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	9 634.23	6 012.43	3 621.80
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	1 862.04	1 835.04	27.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	17 520.00	14 685.00	2 835.00
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	2 558.70	1 558.70	1 000.00
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	47 579.54	37 769.54	9 810.00
6156	MAINTENANCE	6 581.75	2 631.75	3 750.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 660.11	2 660.11	0.00
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	4 320.00	4 320.00	0.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	5 580.00	5 580.00	0.00
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	8 814.66	8 814.66	0.00
6234	RECEPTIONS	89 006.99	79 759.57	9 247.42
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	105 920.68	95 754.02	10 166.66
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERSES	0.00	0.00	0.00
6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES À LA COLLECTIVITE	0.00	0.00	0.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	1 650.00	1 650.00	0.00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	0.00	0.00	0.00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	3 063.77	2 778.17	285.60
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	202 664.31	181 095.53	21 568.78
Total Chapitre 011		545 609.88	477 700.38	67 909.50
Total Rubrique 301		545 609.88	477 700.38	67 909.50

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Credits ouverts	Dépenses mandées	Credits à reporter
Rubrique 3111 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUES AMATEURS				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	7 564.12	7 564.12	0.00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	132 949.50	132 949.50	0.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	194.02	178.51	15.51
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 565.44	2 013.38	552.06
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 039.88	9 629.00	2 410.88
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 661.07	2 661.07	0.00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	136 041.81	136 041.81	0.00
61358	LOCATIONS MOBILIERES - AUTRES	9 911.42	8 222.41	1 689.01
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	2 223.79	2 223.79	0.00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	10 386.66	10 386.66	0.00
6156	MAINTENANCE	55 094.28	31 108.37	23 985.91
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	56.00	56.00	0.00
6234	RÉCEPTIONS	2 184.90	2 184.90	0.00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	37 404.38	36 204.36	1 200.02
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	145 641.57	132 573.43	13 068.14
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	8 132.85	8 132.85	0.00
63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	808.00	0.00	808.00
Total Chapitre 011		565 859.69	522 130.16	43 729.53
Total Rubrique 3111		565 859.69	522 130.16	43 729.53
Rubrique 313 BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 819.28	2 555.32	1 263.96
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	50 309.45	48 023.00	2 286.45
60613	CHAUFFAGE URBAIN	24 342.55	24 342.55	0.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 991.86	2 298.08	693.78
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	521.11	521.11	0.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	939.38	939.38	0.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	560.52	560.52	0.00
6156	MAINTENANCE	7 640.28	6 788.63	851.65
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0.00	0.00	0.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	2 914.96	2 914.96	0.00
63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	470.22	470.22	0.00
Total Chapitre 011		94 509.61	89 413.77	5 095.84
Total Rubrique 313		94 509.61	89 413.77	5 095.84

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

Catherine MULLER

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Credits ouverts	Dépenses mandatées	Credits à reporter
Rubrique 321	SALLES DE SPORT, GYMNASES			
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	9 388.80	9 388.80	0.00
	60612 ENERGIE - ELECTRICITE	291 683.40	264 877.15	26 806.25
	60613 CHAUFFAGE URBAIN	41 801.80	41 801.80	0.00
	60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	409.31	409.31	0.00
	60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	12 699.82	12 699.82	0.00
	60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 454.33	11 859.36	594.97
	615221 BÂTIMENTS PUBLICS	46 772.01	46 772.01	0.00
	6156 MAINTENANCE	16 431.05	14 076.12	2 354.93
	6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	9 333.00	8 577.36	755.64
	Total Chapitre 011	440 973.52	410 461.73	30 511.79
	Total Rubrique 321	440 973.52	410 461.73	30 511.79
Rubrique 322	STADES			
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	12 577.24	12 577.24	0.00
	60612 ENERGIE - ELECTRICITE	96 458.80	84 197.33	12 261.47
	60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	6 484.47	6 432.05	52.42
	60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	8 530.90	8 365.43	165.47
	611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	0.00	0.00	0.00
	61521 TERRAINS	8 363.10	7 566.34	796.76
	615221 BÂTIMENTS PUBLICS	13 819.20	13 819.20	0.00
	61551 ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - MATERIEL ROULANT	229.98	229.98	0.00
	6156 MAINTENANCE	10 132.50	10 132.50	0.00
	Total Chapitre 011	156 596.19	143 320.07	13 276.12
	Total Rubrique 322	156 596.19	143 320.07	13 276.12
Rubrique 3232	Piscines et bassins école			
	Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	46 584.94	46 584.94	0.00
	60612 ENERGIE - ELECTRICITE	55 036.83	55 036.83	0.00
	60613 CHAUFFAGE URBAIN	83 456.82	83 456.82	0.00
	60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	14 050.31	9 701.51	4 348.80
	60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 463.41	2 463.41	0.00
	60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 150.45	4 150.45	0.00
	61358 LOCATIONS MOBILIERES - AUTRES	1 569.60	1 569.60	0.00
	6156 MAINTENANCE	6 242.37	4 947.16	1 295.21
	Total Chapitre 011	213 554.73	207 910.72	5 644.01
	Total Rubrique 3232	213 554.73	207 910.72	5 644.01

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Rubrique 3381 CENTRES D'ANIMATION				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 561.66	1 561.65	0.01
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	58 630.00	54 601.30	4 028.70
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 922 707.84	1 922 707.81	0.03
6156	MAINTENANCE	836.16	836.16	0.00
Total Chapitre 011		1 983 735.66	1 979 706.92	4 028.74
Total Rubrique 3381		1 983 735.66	1 979 706.92	4 028.74
Rubrique 3382 ESPACES JEUNES				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	278 623.05	278 623.05	0.00
Total Chapitre 011		278 623.05	278 623.05	0.00
Total Rubrique 3382		278 623.05	278 623.05	0.00
Rubrique 4221 Crèches et garderies				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	56 637.75	56 637.75	0.00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	553 436.74	453 379.73	100 057.01
60613	CHAUFFAGE URBAIN	16 026.78	16 026.78	0.00
60623	ALIMENTATION	515 288.52	392 905.43	122 383.09
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	95 973.00	81 087.69	14 885.31
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	45 090.83	40 682.54	4 408.31
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	57 878.35	42 744.31	15 134.04
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	19 999.17	13 541.70	6 457.47
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES)	21 214.70	20 715.95	498.75
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	151 730.79	126 602.21	25 128.58
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	0.00	0.00	0.00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	534 983.25	534 983.25	0.00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	63 067.48	63 067.48	0.00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	13 616.30	13 616.30	0.00
6156	MAINTENANCE	36 488.46	36 487.26	1.20
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	0.00	0.00	0.00
6234	RECEPTIONS	4 122.50	0.00	4 122.50
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	493 766.30	493 766.30	0.00
Total Chapitre 011		2 679 320.94	2 386 244.68	293 076.26
Total Rubrique 4221		2 679 320.94	2 386 244.68	293 076.26

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

Catherine MULLER

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Credits ouverts	Depenses mandatées	Credits à reporter
Rubrique 511 ESPACES VERTS URBAINS			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	56 210.35	56 209.90	0.45
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	75 464.00	47 974.46	27 489.54
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	53 069.47	50 017.67	3 051.80
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	17 525.99	17 525.98	0.01
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	135 704.08	118 490.23	17 213.85
61351 LOCATIONS MOBILIERES - MATERIEL ROULANT	1 153.60	1 153.60	0.00
61521 TERRAINS	217 848.81	143 025.58	74 823.23
615221 BÂTIMENTS PUBLICS	45 257.40	42 415.58	2 841.82
615232 RESEAUX	16 665.92	16 665.92	0.00
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS MOBILIERS	46 209.63	41 815.23	4 394.40
6156 MAINTENANCE	49 096.24	35 243.82	13 852.42
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	8 506.05	8 506.05	0.00
Total Chapitre 011	722 711.54	579 044.02	143 667.52
Total Rubrique 511	722 711.54	579 044.02	143 667.52
TOTAL DEPENSES	12 353 118.03	11 156 435.71	1 196 682.32

CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Récapitulatif général			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	461 436.96	460 006.77	1 430.19
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	3 025 285.56	2 398 604.47	626 681.09
60613 CHAUFFAGE URBAIN	500 907.67	493 705.51	7 202.16
60622 CARBURANTS	5 691.85	5 691.85	0.00
60623 ALIMENTATION	539 537.73	414 869.33	124 668.40
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	120 958.55	99 194.09	21 764.46
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	153 500.79	147 661.04	5 839.75
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	347 609.06	310 744.10	36 864.96
60636 HABILLEMENT ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL	15 952.66	15 736.44	216.22
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	70 218.78	63 761.31	6 457.47
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES)	30 848.93	26 728.38	4 120.55
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	372 740.46	372 740.46	0.00
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	187 504.41	160 488.82	27 015.59
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 358 865.91	2 338 817.03	20 048.88
6132 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	797 905.46	796 905.46	1 000.00
61351 LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	204 046.23	201 137.21	2 909.02
61358 LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	73 738.50	54 919.49	18 819.01
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	74 891.27	74 891.27	0.00
61521 TERRAINS	226 211.91	150 591.92	75 619.99
61522 BÂTIMENTS PUBLICS	647 251.89	595 185.90	52 065.99
61523 RÉSEAUX	16 665.92	16 665.92	0.00
61551 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - MATÉRIEL ROULANT	229.98	229.98	0.00
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS MOBILIERS	56 764.24	50 991.97	5 772.27
6156 MAINTENANCE	338 394.97	273 456.29	64 938.68
6182 DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	9 149.76	8 774.76	375.00
6184 VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	7 456.00	7 060.00	396.00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	5 580.00	5 580.00	0.00
6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES	17 650.01	17 638.47	11.54
6234 RÉCEPTIONS	192 082.17	177 779.18	14 302.99
6236 CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	130 992.72	112 669.53	18 323.19
6238 PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES - DIVERS	0.00	0.00	0.00
6241 TRANSPORTS DE BIENS	18 532.82	18 532.82	0.00
6245 TRANSPORTS DE PERSONNES EXTÉRIEURES À LA COLLECTIVITÉ	0.00	0.00	0.00

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} Arrdt

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

Catherine MULLER

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Credits ouverts	Dépenses mandatées	Credits à reporter
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	1 650.00	1 650.00	0.00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	76 614.91	76 524.30	90.61
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	11 897.35	11 897.35	0.00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	148 854.53	145 114.57	3 739.96
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCALS	771 402.46	748 114.00	23 288.46
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	322 232.19	290 320.30	31 911.89
63512	TAXES FONCIERES	2 490.00	2 490.00	0.00
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 278.22	470.22	808.00
6358	AUTRES DROITS	8 095.20	8 095.20	0.00
Total Chapitre 011		12 353 118.03	11 156 435.71	1 196 682.32
TOTAL DEPENSES		12 353 118.03	11 156 435.71	1 196 682.32

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Recettes prévues	Titres émis	Solde
Rubrique 020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE			
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté			
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	704 978.03	0.00	704 978.03
Total Chapitre 002		704 978.03	0.00	704 978.03
Chapitre 74	Dotations et participations			
748711	DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	969 979.00	969 979.00	0.00
748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	10 678 161.00	10 678 161.00	0.00
Total Chapitre 74		11 648 140.00	11 648 140.00	0.00
Total Rubrique 020		12 353 118.03	11 648 140.00	704 978.03
TOTAL RECETTES		12 353 118.03	11 648 140.00	704 978.03

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Credits ouverts	Dépenses mandatées	Credits à reporter
Rubrique 0281 DOTATION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 45 Opérations pour comptes de tiers			
458101 DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	635 292.09	428 899.28	206 392.81
Total Chapitre 45	635 292.09	428 899.28	206 392.81
Total Rubrique 0281	635 292.09	428 899.28	206 392.81
Rubrique 0381 CONSEILS DE QUARTIER			
Chapitre 45 Opérations pour comptes de tiers			
458101 DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	158 648.01	0.00	158 648.01
Total Chapitre 45	158 648.01	0.00	158 648.01
Total Rubrique 0381	158 648.01	0.00	158 648.01
TOTAL DEPENSES	793 940.10	428 899.28	365 040.82

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Credits ouverts	Dépenses mandatées	Credits à reporter
Récapitulatif général			
Chapitre 45 Opérations pour comptes de tiers			
458101 DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	793 940.10	428 899.28	365 040.82
Total Chapitre 45	793 940.10	428 899.28	365 040.82
TOTAL DEPENSES	793 940.10	428 899.28	365 040.82

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Recettes prévues	Titres émis	Solde
Rubrique 020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE			
Chapitre 45 Opérations pour comptes de tiers			
458201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	793 940.10	419 699.00	374 241.10
Total Chapitre 45	793 940.10	419 699.00	374 241.10
Total Rubrique 020	793 940.10	419 699.00	374 241.10
TOTAL RECETTES	793 940.10	419 699.00	374 241.10

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT

POUR INFORMATION - MONTANTS DES DEPENSES PAR DOTATION

DOTATION	Crédits ouverts	Dépenses mandatées	Crédits à reporter
Dotation d'animation locale	1 029 091.42	904 643.18	124 448.24
Dotation de gestion locale	11 324 026.61	10 251 792.53	1 072 234.08
Dotation d'investissement	793 940.10	428 899.28	365 040.82
TOTAL	13 147 058.13	11 585 334.99	1 561 723.14

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

ETAT SPECIAL DU 17 EME ARRONDISSEMENT

DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS EN SENS DÉPENSES PAR CHAPITRE COMPTABLE ET RUBRIQUE FONCTIONNELLE

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Credits ouverts	Depenses mandatees	Credits à reporter
Dotation Animation Locale				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
0382	TRAVAUX URGENTS	448 231.08	399 006.91	49 224.17
0381	CONSEILS DE QUARTIER	35 250.46	27 935.89	7 314.57
301	ANIM LOCALE ET CULTURELLE	545 609.88	477 700.38	67 909.50
Total Chapitre 011		1 029 091.42	904 643.18	124 448.24
Total Dotation Animation Locale		1 029 091.42	904 643.18	124 448.24
Dotation de gestion locale				
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL				
020	ADM GÉNÉRALE COLLECTIVITÉ	1 247 952.03	1 181 250.65	66 701.38
0242	MAISONS DES ASSOCIATIONS	174 527.99	170 522.57	4 005.42
211	ÉCOLES MATERNELLES	972 330.88	744 464.24	227 866.63
212	ÉCOLES PRIMAIRES	1 793 330.78	1 558 699.95	234 630.84
3111	ENSEIGNEMENT ART PRATIQUE	565 859.69	522 130.16	43 729.53
313	BIBLIOTHÈQUES MÉDIATHÈQUE	94 509.61	89 413.77	5 095.84
321	SALLES DE SPORT, GYMNASES	440 973.52	410 461.73	30 511.79
322	STADES	156 596.19	143 320.02	13 276.17
3232	PISCINES ET BASSINS ÉCOLE	213 554.73	207 910.72	5 644.01
3381	CENTRES D'ANIMATION	1 983 735.66	1 979 706.92	4 028.74
3382	ESPACES JEUNES	278 623.05	278 623.05	0.00
4221	CRÈCHES ET GARDERIES	2 679 320.94	2 386 244.68	293 076.26
511	ESPACES VERTS URBAINS	722 711.54	579 044.02	143 667.52
Total Chapitre 011		11 324 026.61	10 251 792.53	1 072 234.08
Total Dotation de gestion locale		11 324 026.61	10 251 792.53	1 072 234.08
Dotation d'investissement				
Chapitre 45 Opérations pour comptes de tiers				
0281	DOTATION D'INVESTISSEMENT	635 292.09	428 899.28	206 392.81
0381	CONSEILS DE QUARTIER	158 648.01	0.00	158 648.01
Total Chapitre 45		793 940.10	428 899.28	365 040.82
Total Dotation d'investissement		793 940.10	428 899.28	365 040.82
TOTAL DEPENSES		13 147 058.13	11 585 334.99	1 561 723.14

CONSEIL DU 17

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 22 MAI 2023

DELIBERATION N° 17-23-043
OBJET : 172023006 Adoption de la procédure d'urgence

DELIBERATION 17-23-044
OBJET : 172023004 Désignation du secrétaire de séance

DELIBERATION 17-23-045
OBJET : 172023005 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 06 mars 2023

DELIBERATION 17-23-046
OBJET : 2023 DU 70 ZAC Clichy-Batignolles (17e) – Régularisations foncières - Lot N2 volumes 2 et 4 – Acquisition et cession foncières avec la SCI N2 Batignolles

DELIBERATION 17-23-047
OBJET : 2023 DU 33 PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

DELIBERATION 17-23-048
OBJET : V17023020 Vœu relatif à l'élaboration d'un plan d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

DELIBERATION 17-23-049
OBJET : V17023021 Vœu relatif à la protection patrimoniale de 160 adresses dans le 17e - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

DELIBERATION 17-23-050
OBJET : V17023022 Vœu relatif à la sanctuarisation de 23 espaces verts protégés dans le 17e - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

DELIBERATION 17-23-051
OBJET : V17023023 Vœu relatif à la lutte contre les faux salons de massage dans le cadre de l'urbanisme commercial - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

DELIBERATION 17-23-052
OBJET : V17023024 Vœu relatif à l'accession sociale à la propriété et au logement intermédiaire - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

DELIBERATION 17-23-053
OBJET : V17023025 Vœu relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

DELIBERATION 17-23-054
OBJET : V17023026 Vœu relatif à l'inscription d'un projet global de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

DELIBERATION 17-23-055
OBJET : V17023027 Vœu relatif à la création d'une contrepartie à la nouvelle servitude de mixité fonctionnelle instaurée par le PLU - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

DELIBERATION 17-23-056
OBJET : V17023028 Vœu relatif à la prise en compte des orientations du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement par la Ville de Paris pour améliorer le parcours résidentiel en sortie d'hébergement - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

22 MAI 2023

DELIBERATION 17-23-057

OBJET : V17023017 Vœu relatif au Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique et biodiversité - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

DELIBERATION 17-23-058

OBJET : V17023018 Vœu relatif à la protection dans le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique des parcelles occupées par des cinémas indépendants dans le 17^e arrondissement - rattaché au projet de délibération 2023 DU 33

DELIBERATION 17-23-059

OBJET : 172023007 Désignation d'un Président de séance ad hoc pour le vote du compte administratif et du compte de gestion

DELIBERATION 17-23-060

OBJET : 172023009 Approbation du compte de gestion 2022

DELIBERATION 17-23-061

OBJET : 172023008 Approbation du compte administratif 2022

DELIBERATION 17-23-062

OBJET : 2023 DAC 373 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

DELIBERATION 17-23-063

OBJET : 2023 SG 13 Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

DELIBERATION 17-23-064

OBJET : 2023 DAE 19 Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 €)

DELIBERATION 17-23-065

OBJET : 2023 DEVE 20 Subventions (410 676 €) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e)

DELIBERATION 17-23-066

2023 DEVE 27 Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

DELIBERATION 17-23-067

OBJET : 2023 DFPE 43 Subvention (3 767 817 euros), avenant n° 2 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10^e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION 17-23-068

OBJET : 2023 DFPE 114 Subventions (326.314 euros) à 4 associations, conventions et avenants pour la gestion de 6 accueils enfants parents dans les 12^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements

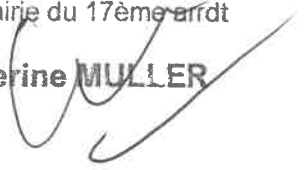
DELIBERATION 17-23-069

OBJET : 2023 DSOL 52 Subventions (10 000 DSOL - 10 000 DAC) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

**DÉLIBÉRATION****22 MAI 2023****DELIBERATION 17-23-070**

OBJET : 2023 DSOL 55 Subventions (87 500 euros) à 9 associations et avenant N°1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

DELIBERATION 17-23-071

OBJET : 2023 DDCT 54 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (327 100 euros) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

DELIBERATION 17-23-072

OBJET : 2023 DDCT 56 Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires - Subventions (110 500 euros) à 32 associations

DELIBERATION 17-23-073

OBJET : 2023 DDCT 58 Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397 542 euros à 65 associations)

DELIBERATION 17-23-074

OBJET : 2023 DDCT 59 Subventions (13.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

DELIBERATION 17-23-075

OBJET : 2023 DDCT 68 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150 000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets

DELIBERATION 17-23-076

OBJET : 2023 DDCT 69 Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 900 euros) à 29 associations

DELIBERATION 17-23-077

OBJET : 2023 DPMP 1 Subventions (304 000 euros) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023

DELIBERATION 17-23-078

OBJET : 2023 DJS 17 Subventions (116 200 €) à neuf associations sportives localisées (17^e) dont 4 conventions

DELIBERATION 17-23-079

OBJET : 2023 DAE 27 Subventions (5 686 000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Communication : portant sur le rapport d'activité de la Commission de désignation dans les logements du 17^{ème} arrondissement

DELIBERATION 17-23-080

OBJET : 2023 DLH 119 Attribution d'une aide en nature à l'association Protection Civile de Paris Seine pour la mise à disposition de 3 locaux municipaux dans le 16^e, 15^e et 17^e arrondissements

DELIBERATION 17-23-081



CONSEIL DU 17^e

22 MAI 2023

DÉLIBÉRATION

OBJET : V172023029 Vœu relatif à la destination des locaux 13 rue d'Armaillé - rattaché au projet de délibération 2023 DLH 119

DELIBERATION 17-23-082

OBJET : 2023 DLH 123 Modification des garanties d'emprunt finançant des programmes de création et de rénovations de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP

DELIBERATION 17-23-083

OBJET : 2023 DSOL 33 Subventions (16 900 euros) à onze associations pour leurs actions de soutien aux seniors des quartiers Politique de la Ville parisiens

Communication sans vote : 2023 DVD 1 Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine à Paris (16e, 17e, 18e) et lignes T8 et TZen 5 - Communication du bilan annuel 2022 des projets

DELIBERATION 17-23-084

OBJET : 2023 DVD 13 Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

DELIBERATION 17-23-085

OBJET : 2023 DVD 25 Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants

DELIBERATION 17-23-086

OBJET : 2023 DVD 58 Parcs de stationnement - Principe de délégation de service public pour la rénovation du parc PORTE DE CHAMPERRET, la modernisation du parc JOUFFROY et l'exploitation de l'ensemble (17e)

DELIBERATION 17-23-087

OBJET : 2023 DAE 17 Prorogation du mandat de la Commission de Règlement Amiable pour les travaux de prolongation du Tramway T3

DELIBERATION 17-23-088

OBJET : 2023 DAE 92 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 2 000 euros.

DELIBERATION 17-23-089

OBJET : 2023 DAE 91 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 euros) et adhésion (10 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

DELIBERATION 17-23-090

OBJET : 2023 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 euros), subventions d'équipement (146 840 euros) et subventions pour travaux (158 588 euros)

DELIBERATION 17-23-091

OBJET : 2023 DASCO 46 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

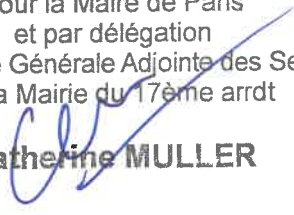
DELIBERATION 17-23-092

OBJET : 2023 DAC 256 Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

DELIBERATION 17-23-093

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt



Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION**22 MAI 2023**

OBJET : 2023 DEVE 26 Dénomination « Jardin de la Lituanie » attribuée au Jardin situé Place du général Catroux (17^e)

DELIBERATION 17-23-094

OBJET : 2023 DU 66 Dénomination parvis Jean-Maurice Verdier (17^e)

DELIBERATION 17-23-095

OBJET : 2023 DAC 254 Subventions (23.000 euros) à neuf associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

DELIBERATION 17-23-096

OBJET : V17023030 Vœu relatif à la privatisation du service de collecte des déchets dans le 17^e

DELIBERATION 17-23-097

OBJET : V17023032 Vœu relatif au tentes de dépistage de la COVID 19 présente sur l'espace public

DELIBERATION 17-23-098

OBJET : V17023031 Vœu relatif au plan d'accélération des investissements de la mandature de la Mairie de Paris

DELIBERATION 17-23-099

OBJET : V17023033 Vœu relatif à la dénomination de 4 équipements sportifs du 17^e

DELIBERATION 17-23-100

OBJET : V17023034 Vœu relatif au projet de recherche "Armagedon"

DELIBERATION 17-23-101

OBJET : V17023013 Vœu pour qu'une rue ou un lieu du 17^e arrondissement porte le nom du Dr Pierre Simon

DELIBERATION 17-23-102

OBJET : V17023014 Vœu pour qu'une rue ou un lieu du 17^e arrondissement de Paris porte le nom du photographe Charles Marville

DELIBERATION 17-23-103

OBJET : V17023019 Vœu relatif à l'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation à Paris pour un véritable pouvoir de vivre

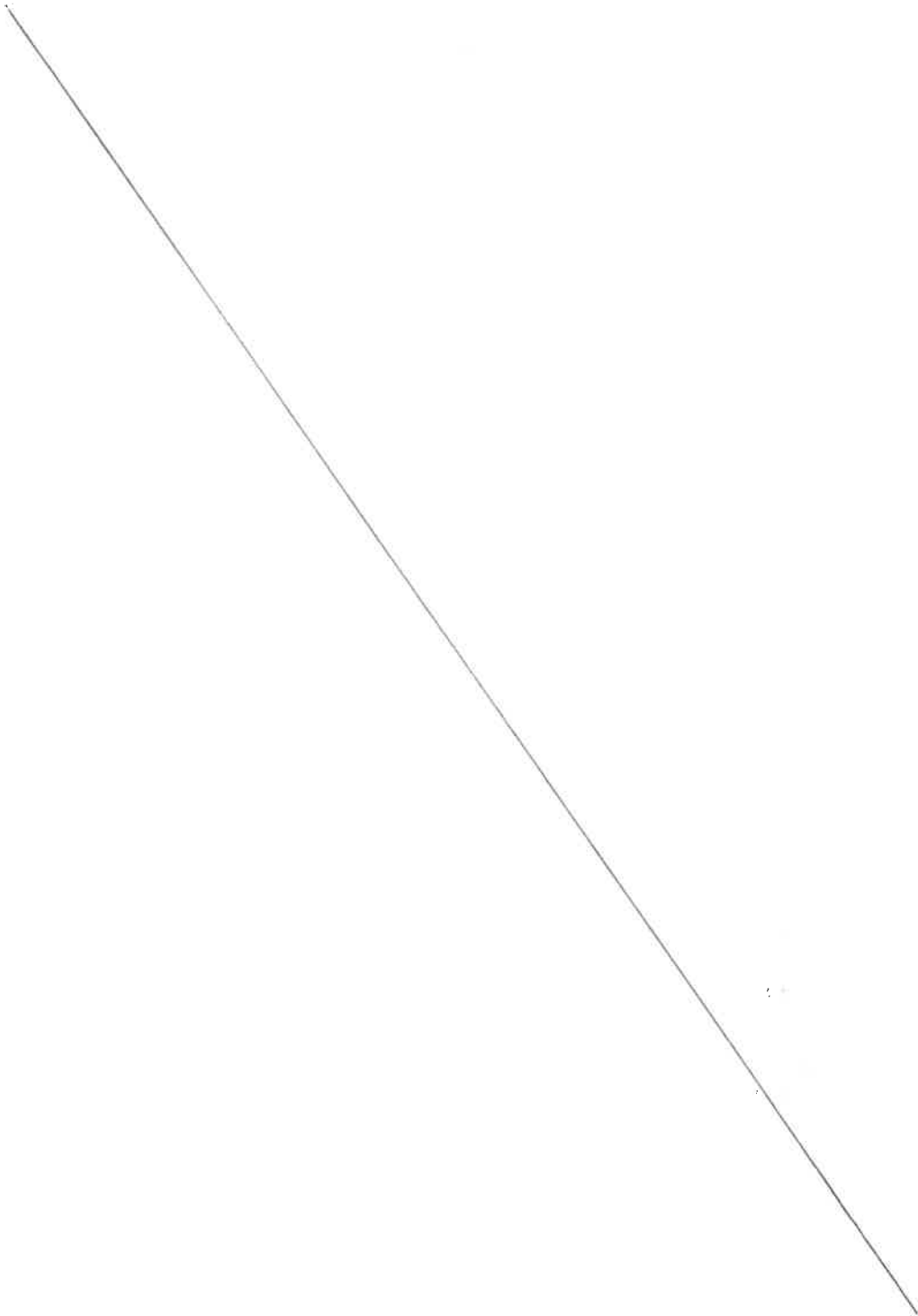
DELIBERATION 17-23-104

OBJET : V17023016 Vœu relatif à la gratuité des transports parisiens pour les personnes seniors sans domicile fixe bénéficiant d'une domiciliation administrative



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION





Millésime N° de page

23 083

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrdt

Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION

La séance du 22 MAI 2023 est levée.

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17^{ème} arrondissement

M. Paul HATTE
Conseiller de Paris, secrétaire de séance



CONSEIL DU 17<

DÉLIBÉRATION

